



**Conseil d'administration du
Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds des
Nations Unies pour la population et
du Bureau des Nations Unies pour les
services d'appui aux projets**

Distr. générale
8 juillet 2021

Original : anglais

Deuxième session ordinaire de 2021

Du 30 août au 2 septembre 2021, New York

Point 1 de l'ordre du jour provisoire

Questions d'organisation

**Rapport de la session annuelle 2021
(du 7 au 11 juin 2021, New York)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation	3
<i>Débat consacré aux questions communes</i>	
II. Point sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement	3
III. Audit interne et investigation	5
IV. Déontologie.....	7
V. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels	8
<i>Débat consacré au PNUD</i>	
VI. Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD et rapport annuel	10
VII. L'égalité des sexes au PNUD.....	13
VIII. Programmes de pays du PNUD et questions connexes	14
IX. Évaluation	14
X. Fonds d'équipement des Nations Unies	16
XI. Volontaires des Nations Unies	17
<i>Débat consacré au FNUAP</i>	



XII. Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP et rapport annuel	18
XIII. Évaluation	21
XIV. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes.....	23
<i>Débat consacré à l'UNOPS</i>	
XV. Déclaration de la Directrice exécutive de l'UNOPS et rapport annuel	23

I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2021 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) s'est tenue de manière virtuelle, à titre exceptionnel, en raison de la pandémie de COVID-19, du 7 au 11 juin 2021.
2. Le Conseil d'administration a approuvé l'ordre du jour et le plan de travail de sa session annuelle de 2021 (DP/2021/L.2), ainsi que le rapport de la première session ordinaire de 2021 (DP/2021/12).
3. Les décisions adoptées par le Conseil d'administration lors de la session annuelle de 2021 figurent dans le document DP/2021/27, disponible sur le [site Web du Conseil d'administration](#).
4. Dans sa décision 2021/13, le Conseil d'administration a arrêté le calendrier suivant pour ses prochaines sessions en 2021 :

Deuxième session ordinaire de 2021 : du 30 août au 3 septembre 2021.

Déclaration du président du Conseil d'administration

5. Le président du Conseil d'administration a déclaré que 2021 était une année déterminante au cours de laquelle les entités des Nations Unies ont élaboré de nouveaux plans stratégiques pour la période 2022-2025, tout en continuant à répondre à la crise de la COVID-19. Les entités devaient s'appuyer sur le travail accompli à ce jour, en tenant compte de l'impact de la pandémie et en se réajustant de façon créative pour répondre aux nouveaux défis, besoins et attentes tout en fonctionnant avec des ressources financières limitées. L'objectif du Bureau était d'ouvrir le champ à des consultations stratégiques, inclusives, transparentes et fructueuses et de coopérer et collaborer avec d'autres conseils d'administration. La réunion conjointe a servi de plateforme de démonstration de la mise en œuvre, par les entités, de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour 2020 ([A/RES/75/233](#)) et de la réforme des Nations Unies dans le contexte de la pandémie de COVID-19. Une telle coopération doit être renforcée davantage, notamment par le biais de la prise conjointe des décisions sur des questions d'intérêt commun. La pandémie de COVID-19 a changé la donne et étant donné qu'il reste moins de 10 ans avant 2030, la réalisation des Objectifs de développement durable demeure la priorité absolue.

Débat consacré aux questions communes

II. Point sur l'application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement

6. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP, la Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD et le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York ont informé le Conseil, avec exemples de pays à l'appui, des efforts collectifs et individuels déployés par leurs organisations pour appliquer la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le contexte de l'examen quadriennal 2020.

7. Dans l'ensemble, les délégations ont mis en exergue l'incidence disproportionnée de la pandémie sur les pays en développement et le rôle particulier du système des Nations Unies pour le développement dans la réponse aux enjeux socio-économiques et sanitaires, notamment en garantissant l'accès et la distribution des vaccins grâce à une coordination, à une cohérence et à une flexibilité accrues ainsi qu'à un système renforcé des coordonnateurs résidents.

8. Un groupe de délégations a mis l'accent sur la nécessité de la mise en œuvre de l'examen quadriennal 2020 et de l'intégration de ses principes dans les plans stratégiques 2022-2025. Il a salué la réponse collective des entités aux impacts socio-économiques et sanitaires de la pandémie et a insisté sur le rôle du système des Nations Unies dans la promotion d'une reprise durable et inclusive, notamment par le biais de la préservation climatique et de la biodiversité. La reprise dans le sillage de la COVID-19 a été l'occasion de rendre l'économie mondiale plus résiliente, inclusive et durable. Le système des Nations Unies devrait mettre au point des approches fondées sur les droits humains et tenant compte des questions de genre dans leurs plans stratégiques et les cadres de coopération des Nations Unies pour le développement durable (UNSDCF), conformément au Programme de développement durable à l'horizon 2030, à l'Accord de Paris et aux engagements pris au titre du Cadre de travail de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe. L'intégration du climat et de l'environnement dans la coopération au développement était l'occasion de présenter une ONU intégrée au niveau des pays.

9. Selon d'autres délégations, le repositionnement du Système des Nations Unies pour le développement, par le biais du système des coordonnateurs résidents indépendants et habilités, était un outil permettant d'adapter la réponse à l'échelle du système aux besoins spécifiques des pays, favorisant ainsi une reprise mondiale rapide, résiliente et inclusive. L'accent a par ailleurs été mis sur le fait que la responsabilité mutuelle entre les coordonnateurs résidents et les entités des Nations Unies devait être équilibrée afin d'assurer une réalisation efficace des résultats. L'harmonisation des cadres intégrés de résultats et de ressources, le cas échéant, demeurerait cruciale, tout comme le renforcement des ressources de base et la conception de modèles opérationnels novateurs. Les dépenses de coordination ne devraient pas influencer sur les ressources du programme, une situation dont l'examen du système de coordonnateurs résidents devrait tenir compte. Saluant l'encadrement technique du PNUD dans les plans de réponse socio-économique, les délégations ont souhaité obtenir des précisions sur les plans pour réaliser les objectifs dans un contexte de contraintes croissantes de ressources. Le groupe a invité les entités à envisager des options économiques et a voulu obtenir des exemples démontrant la façon dont la réforme des Nations Unies a permis de libérer des ressources, d'éviter les doubles emplois et de contribuer à la mise en œuvre du Programme 2030.

10. Dans sa réponse, le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a déclaré que le FNUAP aligne son nouveau plan stratégique sur l'examen quadriennal 2020, s'emploie à y intégrer les droits humains et l'égalité de genre et multiplie les efforts pour tenir compte des aspects climatiques et de la biodiversité au cours de son mandat, en les intégrant comme thèmes transsectoriels dans son plan stratégique 2022-2025. Au niveau des pays, le FNUAP s'est concentré sur le renforcement des capacités nationales par le biais de la recherche de données et de conseils politiques, afin que les réponses nationales à la préservation climatique et de la biodiversité tiennent compte de leur incidence sur la santé sexuelle et procréative des femmes et la promotion de l'égalité de genre. La réduction de l'empreinte climatique du Fonds au niveau des pays faisait partie intégrante de son approche à l'égard du changement climatique. Tous les

programmes du FNUAP étaient conformes aux UNSDCF et aux priorités nationales, comme en témoigne le rapport commun des résultats.

11. La Directrice du Bureau des relations extérieures et du plaidoyer du PNUD a déclaré que l'exercice de repositionnement a contribué à renforcer la cohérence du système des Nations Unies au niveau des pays. Les meilleures pratiques ont mis en évidence les actions et les incitations collectives ayant rallié les entités des Nations Unies autour d'objectifs communs et ancrés dans la responsabilité mutuelle et l'encadrement inclusif sous la direction des coordonnateurs résidents. Le PNUD dirigeait les préparatifs de la vingt-sixième Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques 2021, tout en orientant les contributions déterminées au niveau national vers 118 pays et en intégrant le climat/la biodiversité à la planification/aux budgets nationaux. En interne, le PNUD réduisait son empreinte grâce à son initiative « Verdir le bleu ». En ce qui concerne les fonctions institutionnelles, le système des Nations Unies pour le développement a enregistré une hausse de gains d'efficacité de 57 % en 2019-2020 et le PNUD a réaffecté 355 millions de dollars d'économies provenant des transformations internes à la programmation en 2018-2020. Le PNUD a soutenu les activités interinstitutions par l'intermédiaire du Groupe des innovations institutionnelles.

12. Le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York a déclaré qu'en tant qu'organisation non résidente dont les activités sont axées sur la demande, l'UNOPS opère par le biais d'équipes de pays et de bureaux multi-pays, suivant des événements au niveau des pays et intervenant au besoin. L'UNOPS s'est félicité de l'approche intégrée du Conseil dans la perspective de l'adoption des plans stratégiques 2022-2025, ce qui a donné lieu à des discussions sur des questions communes. L'accent mis sur le système des coordonnateurs résidents et l'élaboration du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable a permis de centrer la mission des organisations aux niveaux national et local et de mieux tenir compte des priorités des pays dans les nouveaux plans stratégiques. Ce changement avait poussé l'UNOPS à rechercher une plus grande convergence avec les efforts déployés à l'échelle du système, en particulier au niveau des pays.

13. Le Conseil d'administration a pris acte de l'état d'avancement de la mise en application de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement.

III. Audit interne et investigation

14. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations (OAI) du PNUD a présenté le rapport annuel de l'OAI sur les activités d'audit interne et d'investigation réalisées en 2020 (DP/2021/14) et la Directrice du Bureau de la gestion du PNUD a exposé la réponse de l'administration. La Directrice du Bureau des services d'audit et d'investigation (OAIS) du FNUAP a présenté le rapport de l'OAIS sur les activités d'audit interne et d'investigation réalisées en 2020 (DP/FPA/2021/6 et annexes), l'opinion sur l'adéquation et l'efficacité du cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du FNUAP (DP/FPA/2021/6/Add.1) et le rapport annuel du Comité consultatif de supervision (DP/FPA/2021/6/Add.2). Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a présenté la réponse de l'administration (DP/FPA/2021/CRP.6). Le Directeur du Groupe de l'audit interne et des investigations (IAIG) de l'UNOPS a présenté le rapport annuel sur les activités d'audit interne et d'investigation réalisées en 2020 (DP/OPS/2021/) et le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York a fourni la réponse de l'administration.

PNUD

15. Un groupe de délégations, satisfait des efforts d'harmonisation, a déclaré que les rapports d'audit et d'investigation devraient comporter, à l'intention du Conseil, des descriptions des travaux et des idées/analyses sur les implications plus vastes des conclusions d'audit et d'investigation. Il attendait avec intérêt les résultats du groupe de travail sur l'audit et les détails de ce à quoi s'attendre à l'avenir. Il a demandé des informations sur les portefeuilles et les audits des fonds verticaux du PNUD tout en prenant acte du fait que l'audit du Fonds vert pour le climat (FVC) a été achevé, que l'examen du portefeuille du Fonds vert pour le climat (FVC) par le cabinet de conseil financier, BDO, était en cours et que le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme était soumis à des audits réguliers, ce qui a permis d'identifier les forces et les faiblesses du PNUD dans la mise en œuvre de projets financés par des fonds verticaux. Il a cherché à savoir si l'« approche macro » à l'égard de la gestion des fonds verticaux serait revue compte tenu des problèmes d'audit récurrents.

16. D'autres délégations ont félicité le PNUD pour les taux d'exécution élevés malgré la pandémie et pour l'absence de recommandations formulées de longue date pour la première fois en 10 ans. Compte tenu des sujets de préoccupation récurrents, y compris la gestion des programmes/projets, les achats, la gestion financière, l'approche harmonisée à l'égard de la conformité des transferts de fonds, la gouvernance, les ressources humaines et la gestion des déplacements, le PNUD a été invité à continuer de s'attaquer aux faiblesses et aux problèmes sous-jacents. Prenant acte de la baisse de nouvelles allégations de 44 % et d'une perte financière minimale attribuable à la fraude, elles ont demandé des précisions sur le mécanisme qui sous-tend la diminution pratiquement de moitié des allégations de fraude en 2020. Elles ont exhorté le PNUD à collaborer avec d'autres entités des Nations Unies pour harmoniser les définitions et les rapports d'audit et d'investigation. Une délégation a cherché des éclaircissements sur les mesures prises par le PNUD en vue de revoir l'approche globale qualifiée d'inadéquate pour soutenir les bureaux de pays, compte tenu des préoccupations des donateurs quant aux projets FVC bénéficiant de la supervision et de la participation du PNUD.

FNUAP

17. Les délégations ont exprimé leur appréciation pour le travail de supervision abattu par l'OAIS et ont félicité le FNUAP pour les améliorations apportées à la gestion de la chaîne d'approvisionnement dans les pays, en particulier dans le contexte de la COVID-19. Un soutien général a été manifesté en faveur du renforcement continu des politiques et procédures d'achat au niveau local et les progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations d'audit par rapport aux années précédentes ont été salués. Le FNUAP a été instamment prié de remédier à l'accumulation continue d'investigations en suspens et de renforcer son engagement en faveur d'une tolérance zéro à l'égard de la corruption au moyen de ressources financières et humaines adéquates. Alors que de nouveaux postes dans la fonction d'audit ont été bien accueillis, la possibilité qu'ils soient insuffisants pour traiter le volume d'enquêtes croissant et de plus en plus complexe a été évoquée. Des craintes ont été exprimées par rapport aux audits réalisés en 2020 où 74 % se sont vus classés « Amélioration majeure requise ». Aucun n'a été jugé « Efficace ». Compte tenu du caractère insoutenable de la situation, l'avis de l'administration a été sollicité quant aux mesures requises en vue d'un redressement rapide et positif.

UNOPS

18. L'UNOPS a été félicité pour avoir adopté une approche vigoureuse axée sur les victimes d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels. Des précisions ont été demandées sur les mesures qu'il prenait pour garantir une approche plus solide et efficace à l'égard de la conformité des fournisseurs dans ses règles et procédures d'achat.

19. En réponse, la Directrice du Bureau de la gestion du PNUD a déclaré que les audits du portefeuille de fonds verticaux du PNUD ont contribué à renforcer la gestion/l'exécution de programmes. Le PNUD reste résolu à donner suite aux recommandations d'audit en temps opportun et a mis en œuvre 70 % des recommandations d'audit liées au FVC. Les autres devraient être exécutées avant fin 2021. Les exemples comprenaient la nouvelle politique de lutte contre le blanchiment d'argent, les mesures de lutte contre le financement du terrorisme, les nouvelles procédures opérationnelles standard pour la programmation des fonds verticaux et les nouvelles exigences liées aux mesures de suivi au niveau des pays pour l'évaluation des risques. Le PNUD mettait en place des systèmes comme la planification axée sur les risques d'entreprise (ERP) pour traiter les problèmes récurrents.

20. Le Directeur de l'OAI du PNUD a réitéré l'engagement du PNUD en faveur de l'harmonisation interinstitutions tout en soulignant qu'il était difficile d'harmoniser les rapports d'audit de l'ensemble des entités dotées de structures de gouvernance différentes. Les bureaux d'audit s'efforçaient de rationaliser leur travail et d'accroître leur capacité à générer des informations. Concernant le FVC, l'OAI s'est félicité de la manière dont l'administration du PNUD a traité les risques relevés par les audits. Malgré les préoccupations de l'OAI, environ 70 % des recommandations ont été mises en œuvre. Le principal défi consistait à rendre durables les changements apportés au portefeuille du PNUD. La supervision des partenaires d'exécution représentait une occasion pour repenser l'architecture de supervision institutionnelle du PNUD afin de la rendre robuste, durable et fiable. Les pertes financières variaient d'une année à l'autre. En 2019, elles étaient importantes. Tel n'était pas le cas en 2020 et la situation sera différente en 2021. Le PNUD a pu répondre aux allégations d'inconduite financière dès qu'elles survenaient. L'OAI a mené des tests sur les projets financés par le FVC par le biais d'audits des bureaux de pays, lesquels ont permis de mieux comprendre les problèmes identifiés dans le portefeuille du FVC.

21. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a souligné l'engagement du Fonds à harmoniser les processus interinstitutions et à effectuer un suivi étroit de la mise en œuvre des recommandations d'audit par le biais du Comité de suivi des questions d'audit. Le nouveau système ERP aiderait à assurer le suivi des processus d'achat. Le FNUAP s'employait à remédier à l'accumulation des investigations en suspens en augmentant les ressources dans le prochain budget intégré, malgré la nécessité d'une approche budgétaire prudente. Cela comprenait davantage de ressources pour la fonction d'investigation de l'OAIS, dont trois nouveaux postes. Le FNUAP est resté attaché à une tolérance zéro à l'égard de la fraude et de la corruption.

22. La Directrice de l'OAIS du FNUAP est revenue sur la déclaration du Directeur de l'OAI du PNUD sur l'harmonisation de la fonction d'audit interne. En ce qui concerne la fonction d'investigation, les fonds et programmes s'employaient à harmoniser les définitions et à trouver un terrain d'entente dans la mesure du possible, malgré des cadres juridiques différents. Concernant les neuf exercices d'audit qu'il a réalisés en 2020, l'OAIS s'est concentré sur les bureaux de pays à haut risque, qui, compte tenu de leur profil, étaient plus enclins à connaître des problèmes. Des 166 unités administratives sujettes à audit, l'OAIS a réalisé un audit complet de six bureaux de pays. De plus, l'OAIS a réalisé les audits de deux régions grâce à la modalité d'audit à distance (en se concentrant sur les transactions), chaque rapport couvrant 20 à 25 bureaux de pays et régionaux et l'audit financier d'un important programme dans un pays. Le nouveau système ERP favoriserait un accès plus facile et plus complet à l'information, permettant une meilleure identification des problèmes. Elle a rappelé que l'opinion globale sur le cadre de gouvernance, de gestion

des risques et de contrôle du FNUAP est restée inchangée, à savoir « certaines améliorations sont requises ». L'OAIS a fondé son opinion sur une optique globale, en commençant par les travaux qu'il a effectués, y compris les audits réalisés en 2020, et les contrôles dont la robustesse pourrait être testée par l'OAIS .

23. Le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York a déclaré que l'UNOPS avait mis en place des mesures préventives plus strictes et avait intensifié ses réponses à la conformité et à la fraude aux achats. L'IAIG collaborait avec des équipes à l'échelle mondiale pour détecter la fraude ou la collusion dans les achats. Une hausse considérable a été constatée au niveau de l'identification des cas potentiels et du traitement des fournisseurs par les comités d'examen des fournisseurs de l'UNOPS. En outre, l'accent mis sur les risques par la direction et les opérations a permis de se concentrer sur les domaines de la fraude des fournisseurs et des pratiques de corruption d'une manière pertinente pour les marchés où l'UNOPS s'approvisionnait en biens et services. L'UNOPS a régulièrement mis à jour son manuel d'achat afin de tenir compte de ces processus, les rendant plus efficaces et efficients. L'UNOPS a renforcé ses mécanismes de diligence raisonnable dans le cadre de ses processus de sélection, lui permettant d'identifier les problèmes en amont.

24. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/11 sur l'audit interne et les investigations : les rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur l'audit interne et les investigations et les réponses de l'administration.

IV. Déontologie

25. Les directions du Bureau de la déontologie du PNUD, du Bureau de la déontologie du FNUAP et du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS ont présenté leurs rapports respectifs : les Activités menées par le Bureau de la déontologie du PNUD en 2020 (DP/2021/15), le Rapport du Bureau de la déontologie du FNUAP pour 2020 (DP/FPA/2021/7) et les Activités du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS en 2020 (DP/OPS/2021/3). Cet exercice a été suivi par les réponses de la Directrice du Bureau des services de gestion du PNUD, du Directeur exécutif (Gestion) du FNUAP et du Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York.

26. Dans deux interventions, les délégations ont félicité le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour leurs précieuses contributions à la promotion d'une culture de l'éthique, de l'intégrité et de la responsabilité et ont exhorté les bureaux de la déontologie et la direction à prendre des mesures pour veiller à ce que cette culture continue de s'intensifier et de s'épanouir. Ils ont reconnu les demandes accrues de services de conseil au FNUAP et au PNUD comme un signe positif et ont sollicité des précisions sur la manière dont les trois bureaux de la déontologie cherchaient à évaluer ces services, notamment en ce qui concerne les risques opérationnels et d'autres types d'activités.

PNUD

27. Le Bureau de la déontologie du PNUD a été félicité pour sa participation au Groupe de travail du PNUD sur la prévention du harcèlement, de l'exploitation et des atteintes sexuelles et l'Administrateur du PNUD pour la mise sur pied de l'Équipe du PNUD chargée de la lutte contre le racisme et la discrimination. Des éclaircissements ont été demandés sur la question de savoir si le Bureau des ressources humaines avait répondu à la demande du PNUD concernant les titulaires de contrats émis par le PNUD et les autorités sur le règlement des conflits et si le Bureau de la déontologie avait reçu des plaintes liées au FVC en 2020. Prenant acte du fait que le PNUD n'avait pas effectué de vérification du dispositif de transparence financière en 2020, une délégation a

demandé des éclaircissements sur les raisons de cette omission et sur ce que le PNUD comptait faire pour réaliser cet exercice en 2021.

FNUAP

28. Les délégations ont félicité le FNUAP pour le nombre important de membres du personnel formés en 2020 malgré la COVID-19 et se sont réjouies du fait que le nombre d'allégations de représailles est demeuré stable. Elles ont salué les efforts du FNUAP visant à établir des partenariats avec les entités des Nations Unies et à organiser des sessions de formation/sensibilisation conjointement avec celles-ci et ont demandé des précisions sur ce qui a amené les bureaux de la déontologie à entrevoir des possibilités d'une collaboration accrue, l'ampleur de la collaboration, les difficultés et les avantages encourus, en particulier en matière de vulgarisation, de sensibilisation et de formation au niveau des pays et ceux qui étaient les plus difficiles à atteindre.

UNOPS

29. Les délégations ont félicité l'UNOPS pour son soutien à un programme de base consistant à célébrer la diversité chez l'UNOPS et le traitement d'importantes questions soulevées par les mouvements mondiaux contre la discrimination. Elles ont salué l'enquête externe indépendante sur la protection de l'UNOPS contre les représailles et ont soutenu ses conclusions. Elles ont, par ailleurs, cherché à connaître l'identité de l'entité ayant réalisé l'enquête.

30. En réponse, le directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a déclaré que le bureau n'avait reçu aucune plainte spécifique de représailles liée au FVC, bien qu'une personne ayant travaillé sur des projets liés au FVC ait donné suite à une question particulière indirectement liée au FVC. Il a confirmé qu'en 2021, le bureau entreprendrait l'exercice de vérification du dispositif de transparence financière, qu'il avait suspendue en 2020 pendant la pandémie. De plus, il avait institué un exercice de suivi pour chaque déclarant ayant indiqué ne pas détenir des actifs dépassant 10 000 USD. En outre, malgré les difficultés inhérentes aux différentes approches/politiques, le bureau sera toujours en quête d'une harmonisation encore plus poussée avec les bureaux de la déontologie des autres entités des Nations Unies.

31. La directrice du Bureau de la déontologie du FNUAP a déclaré que le FNUAP s'est associé aux entités des Nations Unies, y compris le Secrétariat. Le FNUAP avait intégré et mis à jour le contenu des programmes d'enseignement en ligne du Bureau de la déontologie des Nations Unies ; il a collaboré à l'élaboration des documents de sensibilisation et a bénéficié de l'examen des dispositifs de transparence financière. La co-localisation des bureaux des Nations Unies au niveau des pays a permis d'établir une meilleure collaboration aux fins de formation dans les pays. Comme les membres du personnel local étaient les plus difficiles à atteindre, le FNUAP a surmonté ce problème grâce à sa présence en ligne, soit une priorité absolue pour l'avenir.

32. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a déclaré que le Fonds soutenait la coordination interinstitutions de la formation et a affirmé que le nombre croissant de cas était un signe positif, reflétant une plus grande confiance du personnel dans les outils du Bureau de la déontologie.

33. La Directrice du Bureau de la déontologie et de la conformité de l'UNOPS a déclaré que l'enquête externe indépendante a été menée à titre bénévole par le cabinet d'avocats international Allen & Overy. Le bureau a pleinement soutenu la collaboration entre les bureaux de la

déontologie des entités en vue de partager les expériences et d'harmoniser les pratiques. Elle a déclaré que le nombre de cas ne procure pas une image claire de la charge de travail du bureau, car il ne tient pas compte des activités exigeantes en temps. Le complément du travail pourrait être vérifié en prenant acte de l'accent mis sur certaines activités figurant dans le rapport annuel sur la déontologie. Le bureau étudiait les moyens de présenter de telles données à l'avenir.

34. Le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York a déclaré qu'un défi majeur était d'atteindre des partenaires d'exécution et des contractants au-delà des entités des Nations Unies. Cela était particulièrement préoccupant au chapitre de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels. Pour relever ce défi, l'UNOPS a constitué un groupe de travail qui s'est penché collectivement sur le droit, la déontologie, les ressources humaines et les investigations.

35. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/12 sur les rapports des bureaux de déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS.

V. Protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels

36. Le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP, la Directrice du Bureau de la gestion du PNUD et le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York ont fait le point oralement sur la protection de leurs entités contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, y compris dans le contexte de la pandémie de COVID-19.

37. Un groupe interrégional a félicité le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour leur engagement en faveur de la promotion d'un environnement de travail sûr pour le personnel et du combat contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels. Il les a également salués pour l'aide qu'ils ont apportée aux populations vulnérables pendant la pandémie. Le groupe a mentionné quatre domaines à améliorer.

- (a) *S'attaquer aux causes profondes et sensibiliser.* Il s'est félicité des investissements dans le renforcement des capacités du personnel et a souligné la nécessité de la sensibilisation aux différentiels et aux inégalités de pouvoir entre les victimes et les auteurs. Les collectivités locales se doivent de prendre conscience de leurs droits, des mécanismes de signalement des plaintes et du soutien disponible pour les victimes, un objectif dont les programmes de sensibilisation et au niveau des pays devraient tenir compte.
- (b) *Atténuer le risque.* Il a salué les efforts déployés par le personnel durant la pandémie et a plaidé pour des processus et des stratégies robustes visant à identifier et à prévenir les risques d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels ainsi qu'à répondre à ceux-ci, y compris l'harmonisation des outils pour évaluer la capacité des partenaires d'exécution et collaborer avec les parties prenantes concernées.
- (c) *Assurer la réponse au niveau des pays et la collaboration interinstitutions.* Il a accueilli les efforts déployés pour intégrer des mesures de précaution dans les opérations et a salué le travail du FNUAP en tant que champion du Comité permanent interorganisations (IASC) visant à constituer une liste d'experts formés pour être déployés dans des contextes humanitaires et de développement. Il attendait avec intérêt l'examen par le FNUAP de la réponse du système humanitaire à l'exploitation, aux atteintes et au harcèlement sexuels.
- (d) *Soutenir les victimes et signaler les actes répréhensibles.* Il a loué l'engagement en faveur d'une approche axée sur les victimes, privilégiant les droits et les besoins et renforçant les

mécanismes de signalement communautaires tout en soulignant le rôle du suivi et de l'évaluation. Il est important de veiller à ce que les allégations soient signalées par le biais du mécanisme en ligne du Secrétaire général et de fournir aux États membres des rapports rapides et confidentiels sur l'état des allégations et les mesures prises pour y remédier.

38. Une délégation a appelé à un redoublement d'efforts pour la prévention, le signalement et la responsabilité dans le cadre de la réponse à la pandémie. L'analyse et l'atténuation des risques méritent plus d'attention. Les entités doivent renforcer les politiques de prévention/réponse et le suivi des incidents signalés. Les outils mis en place pour empêcher la réembauche de membres du personnel auteurs d'une exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels ont été bien accueillis, tout comme la transparence accrue dans le signalement des allégations et la facilitation de la responsabilisation au niveau national. Mais une surveillance et une responsabilisation accrues étaient nécessaires dans l'ensemble des programmes humanitaires et de développement et au niveau des sièges. Les expériences de la République démocratique du Congo et des évaluations du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) du PNUD et de l'UNOPS pourraient aider à aborder le changement au niveau des systèmes.

39. En réponse, le Directeur exécutif adjoint (Gestion) du FNUAP a déclaré que le Fonds attachait une grande importance à la lutte contre les causes profondes de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels par le biais d'initiatives pratiques, notamment la formation de la direction et l'enquête externe de l'IASC. Au chapitre de l'atténuation des risques, le FNUAP a rendu opérationnel l'outil commun d'évaluation des partenaires d'exécution et dirigeait un projet pilote interinstitutions en République démocratique du Congo pour harmoniser les évaluations des partenaires communs. En interne, le FNUAP a poursuivi un changement de culture ainsi qu'une inclusion et une intégrité toujours plus grandes tout en s'efforçant d'assurer un financement et des ressources humaines suffisants pour relever le défi.

40. La Directrice du Bureau de la gestion du PNUD a déclaré que le Fonds travaillait sur la sensibilisation, la formation des correspondants et la dynamique des différentiels de pouvoir. Il disposait d'un programme complet et d'un plan d'action pour le changement de culture et travaillait via son programme de lutte contre la violence sexiste pour s'attaquer aux causes profondes du harcèlement, notamment en collaborant avec des organisations humanitaires. En interne, le PNUD disposait d'un programme complet sur la diversité et l'inclusion. Il a tiré parti du financement du budget institutionnel existant, couvrant les travaux et les enquêtes internes, et le financement du budget-programme, y compris les mécanismes de lutte contre la violence sexiste et le soutien juridique par le biais de programmes sur l'état de droit.

41. Le Conseiller juridique et Directeur du Bureau de liaison de l'UNOPS à New York a déclaré que l'UNOPS a adopté une approche « descendante » à l'égard du changement de culture, en commençant par le Directeur exécutif comme champion de sa campagne de dénonciation. Son programme de changement a infiltré les systèmes, le cadre de compétences et les évaluations du personnel de l'UNOPS, lesquels ont été orientés vers son programme de leadership. L'UNOPS disposait d'un réseau centralisé de signalement des allégations dirigé par l'IAIG, qui avait été formé pour répondre aux critères du Secrétaire général. L'IAIG a collaboré avec les entités des Nations Unies pour dispenser une formation interinstitutions des correspondants afin de garantir un signalement opportun, y compris au niveau des pays. L'UNOPS s'efforçait d'accroître ses ressources dans ce domaine, en recrutant des cadres supérieurs pour répondre aux plaintes/enquêtes et améliorer les processus, en adoptant une approche axée sur les victimes.

42. Le Conseil d'administration a pris note du point sur l'état d'avancement de la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels.

Débat consacré au PNUD

VI. Dialogue interactif avec l'Administrateur du PNUD et rapport annuel

43. Dans sa déclaration ([disponible sur le site Web du Conseil d'administration](#)), l'Administrateur du PNUD a déclaré que le développement humain a reculé à l'échelle mondiale pour la première fois en trente ans en raison de la pandémie de COVID-19. Malgré un vaccin efficace, les variants et les flambées de la COVID-19 ont démontré que la pandémie continuait d'être une urgence en matière de développement, tandis que l'iniquité vaccinale est en train de créer une nouvelle fracture entre les riches et les pauvres. Alors que la pandémie et ses enjeux socio-économiques se sont accrus, les acteurs locaux et mondiaux ont fait preuve d'une collaboration sans précédent. Le système des Nations Unies a aidé à réorganiser les chaînes d'approvisionnement à l'échelle mondiale, à éliminer les obstacles à la mise en ligne des services gouvernementaux, à protéger les emplois, à sortir les gens de la pauvreté et à trouver rapidement un vaccin. L'Administrateur a abordé deux sujets principaux : (i) la performance du PNUD par rapport au plan stratégique actuel (2018-2021), y compris le progrès réalisé dans la lutte contre la COVID-19 ; et (ii) à quoi s'attendre dans le nouveau plan stratégique (2022-2025).

44. Premièrement, l'Administrateur a déclaré que les progrès par rapport au plan stratégique 2018-2021, bien que ralentis, étaient toujours sur la bonne voie. Le PNUD a rapidement réaffecté les ressources de base et les ressources autres que celles de base, permettant aux bureaux de pays de prendre des mesures rapides. Cependant, certains plans initiaux ont été reportés ou ajustés à mesure que les priorités du gouvernement se sont tournées vers l'atténuation des crises. Le PNUD a continué de faire des progrès au chapitre de l'appui intégré à la poursuite des Objectifs, du financement flexible, de l'apprentissage organisationnel, de la responsabilité et de la transparence. Les Objectifs avaient contraint le PNUD à améliorer sa capacité à relever de grands défis systémiques en : (i) s'appuyant sur un système des Nations Unies pour le développement repositionné ; (ii) lançant la plateforme de données relatives à la COVID-19, baptisée « COVID-19 Data Futures Platform » ; (iii) fournissant une assistance personnalisée à l'intégration des Objectifs de développement durable ; (iv) promouvant le financement des Objectifs ; (v) soutenant les mécanismes pour traiter les problèmes liés à la dette ; et (vi) aidant les pays à élaborer des cadres de financement nationaux intégrés (INFF).

45. Deuxièmement, grâce à un budget équilibré pour la quatrième année consécutive, à une productivité accrue et à des dépenses réduites, le PNUD a continué à faire plus avec moins. Mais pour répondre aux besoins et aux défis des pays à l'avenir, un financement flexible serait crucial, en particulier compte tenu de la dépendance actuelle du PNUD à l'égard de ressources fortement préaffectées. Sans un financement suffisant, flexible et prévisible, le PNUD aurait de plus en plus de mal à réaliser les ambitions des États membres, à garantir un environnement de travail sûr et inclusif et à répondre aux normes les plus rigoureuses en matière de contrôle et de responsabilisation.

46. Troisièmement, le PNUD s'est engagé pour un apprentissage, un changement et un renouvellement constants au cœur de *#NextGenUNDP*. Le Fonds accélérerait le pas sur le plan de la protection sociale ; son travail sur le genre était solide et croissant et il prenait des mesures visant à promouvoir le leadership des femmes dans les zones de conflit. La transparence et la responsabilisation étaient au cœur de son travail, comme en témoigne l'Indice de la transparence de l'aide 2020, qui le classe comme l'entité des Nations Unies la plus transparente ainsi que sa quinzième opinion d'audit consécutive sans réserve en 2019.

47. Dans le cadre du système de développement des Nations Unies remanié, le PNUD intensifierait et accélérerait les progrès vers la réalisation des Objectifs. Son ambition était d'aider des millions de personnes à échapper à la pauvreté multidimensionnelle, de soutenir l'accès à une énergie propre en investissant dans les énergies renouvelables réparties et de promouvoir l'investissement des dépenses publiques et des capitaux privés dans les Objectifs. Le nouveau plan stratégique 2022-2025 soutiendrait les pays dans trois grandes orientations du changement, avec, au centre, l'éradication de la pauvreté : (a) la transformation structurelle (la transition vers des économies et des sociétés vertes, inclusives et numériques) ; (b) ne laisser personne de côté (une approche fondée sur les droits et centrée sur l'intervention humaine et le développement humain) ; et (c) le renforcement de la résilience (consolider les systèmes pour faire face à différents risques).

48. Le PNUD aurait recours à des solutions intégrées qui amélioreraient les systèmes dans leur ensemble et renforceraient la résilience institutionnelle et les capacités dynamiques, en se concentrant sur ses six solutions phares à travers trois accélérateurs : l'innovation stratégique, la numérisation et le financement du développement. Pour renforcer ses capacités, le PNUD investira dans six domaines de son modèle opérationnel : ressources humaines, connaissances, gestion des risques, financement (un nouveau modèle de financement), excellence opérationnelle et mesure de l'impact. L'investissement dans ces domaines contribuera à créer le « bureau de pays de l'avenir ». Les partenariats, notamment par l'intermédiaire du système des Nations Unies pour le développement, feraient partie intégrante de ces efforts.

49. Un groupe de délégations a déclaré que la réforme était une opportunité de rendre les Nations Unies aptes à fournir des solutions aux pays rattachés au programme en vue de réaliser le Programme 2030. Le PNUD a démontré que la technologie et l'innovation étaient essentielles et, dans la mise en œuvre de l'examen quadriennal 2020, le PNUD devrait s'inspirer des enseignements tirés de sa réponse socio-économique à la pandémie. Le PNUD a été invité à poursuivre l'alignement de la planification/programmation sur les entités des Nations Unies en consultation avec les gouvernements afin de répondre aux besoins des pays. Les cadres de résultats/budgets doivent décrire les objectifs, les cibles et des résultats communs, dans le respect des mandats de chaque entité. La cohérence et la coordination interpilliers sont demeurées les principes de base et permettent d'éviter le détournement des ressources du développement. Le PNUD devrait se concentrer sur : (a) l'inversement de la tendance à la hausse de la pauvreté et de la faim ; (b) la distribution de vaccins anti-COVID-19 abordables et fiables à tous et partout ; (c) la lutte contre les effets néfastes du changement climatique, en particulier aux fins d'adaptation et de renforcement de la résilience ; (d) la résorption de la fracture numérique ; et (e) l'investissement dans l'égalité de genre, les enfants et les jeunes.

50. Un deuxième groupe a déclaré que l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions était une condition indispensable au développement durable qui exigeait des approches transversales adoptées dans le Programme 2030. Le PNUD avait un rôle crucial à jouer en aidant les pays à mieux se reconstruire et à surmonter les défis socio-économiques aggravés par la pandémie. Le nouveau plan stratégique 2022-2025 devrait affiner ce rôle dans un multilatéralisme renouvelé, reconnaissant l'appropriation nationale, le rôle d'intégrateur du PNUD et les responsabilités normatives et opérationnelles qui s'appuient sur une surveillance, une responsabilisation et une transparence rigoureuses. Le Bureau des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC) devrait recevoir le soutien et les capacités dont il a besoin pour s'acquitter de ses fonctions normatives et de coordination. Compte tenu du déséquilibre permanent entre les ressources de base et les ressources autres que celles de base, le PNUD devrait s'efforcer de respecter ses engagements relatifs à l'aide publique au développement (APD) et de rechercher la prévisibilité et la disponibilité des ressources de base. Le soutien à la mobilisation nationale des ressources, lorsqu'elles sont exigées par les pays rattachés au programme, devrait

venir renforcer et non remplacer les efforts requis dans l'examen quadriennal 2020 afin de garantir la quantité et la qualité du financement.

51. Le troisième groupe a salué la flexibilité dont fait preuve le PNUD en situation de crise pour mobiliser des financements, mettre en œuvre la transformation numérique et utiliser ses laboratoires accélérateurs d'innovations pour soutenir les initiatives. Il a reconnu l'étendue des opérations du PNUD couvertes par les trois piliers et les six solutions phares pour apporter des changements systémiques et des transformations structurelles en vue d'aider les pays à atteindre les Objectifs. L'engagement du PNUD en faveur de l'action climatique était ferme et tourné vers l'avenir et son soutien et son leadership uniques en faveur d'une gouvernance responsable, inclusive et démocratique continuent d'être un élément central. Prenant acte du fait que le PNUD est plus apte à intégrer les perspectives de genre, une plus grande attention au leadership des femmes dans les situations de crise était nécessaire. Le PNUD a été invité à approfondir ses analyses dans les rapports annuels, notamment sur les tendances du développement et sa contribution au changement. Dans le nouveau plan stratégique, le PNUD a été instamment prié de : (a) resserrer ses partenariats dans les contextes humanitaires, de développement et de paix grâce à une analyse/planification conjointe aux fins de l'obtention des résultats collectifs ; (b) se pencher sur les domaines d'évaluations internes de 2020 ; et (c) jouer ses rôles d'intégrateur et de transformateur aux fins de l'atteinte des Objectifs.

52. Lors des interventions individuelles, le PNUD a été invité à poursuivre sa transformation en ajustant son portefeuille opérationnel à des conseils stratégiques pangouvernementaux, le rendant ainsi plus réactif aux besoins des pays. L'aide du PNUD à la transformation des services publics, au maintien de la continuité des activités grâce à la numérisation et à la promotion d'un déploiement équitable et durable des vaccins était opportune et précieuse. Les délégations ont souligné que l'accès non discriminatoire aux vaccins anti-COVID-19 était un droit humain et que les pays soumis à des sanctions méritaient une attention particulière. Les efforts de reprise post-COVID-19 doivent privilégier les difficultés sur le terrain plutôt que les catégorisations de pays, en restant concentrés sur la réalisation des Objectifs, notamment la promotion d'un accès universel et égal aux soins de santé et la participation des femmes. Le maintien des partenariats du PNUD avec les institutions financières internationales était essentiel à la promotion des INFF. L'initiative proposée intitulée « SDG Push (Accélérer le progrès vers la réalisation des ODD) » était une étape positive que le PNUD devrait continuer à axer sur les plus vulnérables, en particulier les pays les moins avancés (PMA), les petits États insulaires en développement (PEID) et les pays touchés par des conflits.

53. En réponse, l'Administrateur a déclaré que le nouveau plan stratégique 2022-2025 regrouperait les différentes priorités de l'examen quadriennal 2020. Le PNUD collaborait avec le FNUAP, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) dans la conception des IRRF et la refonte de l'architecture globale des résultats, d'où s'est dégagé un nouvel alignement entre les entités et l'établissement de priorités communes ancrées dans des forces comparatives. À l'échelle mondiale, le PNUD continuera à non seulement défendre sans relâche les Objectifs, mais également à aider les pays à tirer parti des opportunités en vue de les atteindre. En tant que fervent partisan du multilatéralisme, le PNUD a plaidé pour des mesures précoces par l'intermédiaire de la communauté internationale en réponse aux urgences, notamment la COVID-19, pour laquelle les ressources nécessaires visant à résoudre le problème de la distribution des vaccins étaient disponibles, y compris en repensant la dette. Le PNUD s'est engagé à réformer le processus d'examen des coordonnateurs résidents et à affiner la responsabilisation, la complémentarité et la coordination grâce à la refonte du système des coordonnateurs résidents.

54. Dans sa quête d'une efficacité toujours plus grande dans l'action climatique, la gouvernance et l'égalité de genre, le PNUD a tiré des enseignements des évaluations internes et s'est tourné

vers l'innovation et la refonte institutionnelle. Dans le cadre de sa mission, le PNUD a agi à la fois comme chef de file et amplificateur de la réponse du système des Nations Unies à différents défis, faisant office de pilier et de raccourci pour permettre aux partenaires d'accéder à l'expertise. La gouvernance consistait avant tout à aider les pays à relever les défis des contrats sociaux instables, de l'état de droit, des troubles politiques et des problèmes sous-jacents d'inégalité et de droit au développement. Il s'agissait du point de départ à la recherche d'un consensus et de l'identification des priorités politiques ancrées dans les normes et les valeurs que les États membres avaient approuvées. Les initiatives de lutte contre la corruption comme la politique de lutte contre le blanchiment d'argent du PNUD faisaient partie des travaux que le Conseil avait demandés, bien que les implications en matière d'investissement dépassaient parfois la capacité du modèle opérationnel du PNUD à rendre compte et à être tenu responsable. Le PNUD revoyait son modèle opérationnel en vue de relever ces défis et mettrait en œuvre son plan d'action de gestion avec de nouvelles politiques, fondées sur des audits indépendants, pour assurer une lutte efficace et innovante contre la corruption.

55. Durant la pandémie, le PNUD a collaboré avec l'UNOSSC en tant qu'intermédiaire de coopération Sud-Sud aidant les pays à partager des réponses efficaces. Le PNUD s'est engagé à s'attaquer à la situation particulière des PMA et des PEID par le biais de son offre PEID ainsi que de l'indice de vulnérabilité multidimensionnel et de son association au reclassement. Ce travail a également pris en compte les préoccupations des pays à revenu intermédiaire et la refonte des catégorisations des pays. L'action climatique du PNUD a également cherché à aider les pays à répondre à leurs besoins énergétiques et la communauté mondiale à « décarboniser » l'économie mondiale grâce à des solutions intégrées fondées sur la nature et la biodiversité. Le PNUD a fait la promotion de la numérisation et conçu des écosystèmes numériques qui ont aidé à transformer des économies pour récolter les avantages d'une approche pangouvernementale. Le genre resterait une solution phare distincte cruciale pour tous les domaines de travail du PNUD, tout comme le climat et la numérisation. Le PNUD revoyait sa stratégie en matière de genre pour favoriser une programmation plus efficace et faire progresser la parité des genres en interne. Il luttait activement contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels ainsi que le racisme systémique par le biais de programmes et au niveau du Fonds.

56. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/4 sur l'examen cumulatif du plan stratégique 2018-2021 et du rapport annuel de l'Administrateur 2020.

VII. L'égalité des sexes au PNUD

57. L'Administrateur associé du PNUD a ouvert l'examen de ce point et le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a présenté le rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité de genre 2018-2021 (DP/2021/17).

58. Un groupe de délégations a félicité le PNUD pour son engagement et ses résultats sur le plan de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes. Il a accueilli favorablement les résultats du rapport annuel au niveau des pays et a invité le PNUD à analyser les enseignements/réalisations en vue d'éclairer l'orientation de la nouvelle stratégie en faveur de l'égalité de genre. La nouvelle stratégie devrait s'attaquer aux causes profondes de l'inégalité de genre, en exploitant les enseignements tirés des évaluations du travail du PNUD. Il a salué le travail visant à identifier le rôle des normes sociales et la manière dont elles entravent les progrès vers l'égalité de genre. Le PNUD a été invité à faire correspondre ces conclusions à des actions transformatrices cherchant à modifier les structures et à lutter contre les dynamiques de pouvoir, y compris la discrimination à laquelle sont confrontées les filles et les femmes handicapées. Le PNUD a été encouragé à poursuivre ses partenariats au sein et au-delà du système des Nations Unies, y compris les organisations de défense des droits des femmes, afin de mieux répondre aux besoins des populations des pays. Il a accueilli favorablement l'Outil de suivi de la

réponse au genre à l'échelle mondiale créé par le PNUD et ONU Femmes et a souhaité que les enseignements tirés de celui-ci soient partagés afin d'aider à façonner des efforts de relèvement meilleurs et plus durables.

59. D'autres délégations ont soutenu les actions du PNUD sur la protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels et la montée de la violence sexiste durant la pandémie. Elles se sont félicitées des efforts globaux qui comprenaient l'élaboration de plans d'action sur la prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels, y compris l'analyse et l'atténuation des risques ainsi que la prise en charge des victimes. Elles ont encouragé la collaboration entre le PNUD et ONU Femmes pour assurer une action interinstitutions solide et des efforts coordonnés, y compris sur les données ventilées par genre. Des approches plus novatrices sont nécessaires pour s'assurer que les femmes s'engagent en tant que leaders et décideuses dans les efforts de reprise et la préparation à l'avenir. Elles se sont félicitées du plan d'action de la direction du PNUD visant à donner suite aux conclusions de l'audit sur la présentation des résultats des travaux du PNUD sur l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes.

60. En réponse, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a déclaré que le PNUD procédait à une méta-analyse des enseignements tirés de la stratégie en faveur de l'égalité de genre en vue d'orienter la nouvelle stratégie et collaborait avec les gouvernements pour concevoir des approches impliquant l'ensemble de la société et des dialogues multipartites, y compris avec les organisations féminines. Le PNUD s'est concentré sur le renforcement de ses capacités en matière de genre et sur l'élargissement des travaux sur les normes de genre et le suivi de la réponse à la problématique du genre pour s'attaquer aux causes profondes et aux déséquilibres de pouvoir. Le PNUD a tenu à annoncer la mise sur pied de l'observatoire mondial des politiques en matière de genre pour étayer les données, l'analyse et l'innovation en 2021-2022. Il poursuit sa politique de tolérance zéro en matière d'exploitation, d'atteintes et de harcèlement sexuels et augmentera le financement des initiatives axées sur l'égalité de genre dans la nouvelle stratégie en faveur de l'égalité de genre.

61. Le Directeur de l'égalité de genre du PNUD a indiqué qu'en élaborant sa nouvelle stratégie en faveur de l'égalité de genre, le PNUD entreprendrait un processus de consultation multipartite qui s'attaquerait aux déséquilibres de pouvoir et aux intersectionnalités sur le plan du genre, avec un accent mis sur la transformation.

62. Le Conseil d'administration a pris note du rapport annuel sur la mise en œuvre de la stratégie du PNUD en faveur de l'égalité de genre 2018-2021.

VIII. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

63. L'Administrateur associé du PNUD a donné un aperçu des descriptifs de programmes de pays pour l'Argentine et l'Arménie et a présenté les premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la République centrafricaine, le Tchad, la République islamique d'Iran, la Mongolie, la République-Unie de la Tanzanie et la Zambie ; la troisième prolongation de trois mois du programme de pays pour Madagascar ; et la cinquième prolongation de six mois du programme de pays pour la République arabe syrienne. À leur tour, les directions régionales pour l'Europe et la Communauté d'États indépendants ainsi que l'Amérique latine et les Caraïbes ont présenté les descriptifs de programmes de pays pour l'Argentine et l'Arménie.

64. S'agissant du descriptif de programmes de pays pour l'Arménie, les échanges entre les délégations de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan sont accessibles via les liens suivants : (a) [déclaration](#) de l'Arménie ; et (b) [déclaration](#) de l'Azerbaïdjan.

65. Le Conseil d'administration a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, les descriptifs de programme de pays pour l'Argentine ([DP/DCP/ARG/4](#)) et l'Arménie ([DP/DCP/ARM/5](#)).

66. Le Conseil d'administration a pris note des premières prolongations d'un an des programmes de pays pour la République centrafricaine, le Tchad, la République islamique d'Iran, la Mongolie, la République-Unie de Tanzanie et la Zambie comme approuvées par l'Administrateur et présentées dans le document [DP/2021/18](#).

67. Le Conseil d'administration a approuvé la troisième prolongation de trois mois du programme de pays pour Madagascar, présentée dans le document [DP/2021/18](#), et la cinquième prolongation de six mois du programme de pays pour la République arabe syrienne ([DP/2021/18/Add.1](#)).

IX. Évaluation

68. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du PNUD a présenté le rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2020 (DP/2021/19), l'évaluation du Plan stratégique du PNUD 2018-2021 (DP/2021/20) et la troisième évaluation conjointe Fonds pour l'environnement mondial (FEM)-PNUD du Programme de microfinancements (DP/2021/22). Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a exprimé les commentaires de l'administration sur le rapport annuel sur les activités d'évaluation et les réponses de l'administration à l'évaluation du Plan stratégique du PNUD 2018-2021 (DP/2021/21) et à la troisième évaluation conjointe Fonds pour l'environnement mondial (FEM)-PNUD du Programme de microfinancements (DP/2021/23).

Rapport annuel sur les activités d'évaluation en 2020 et évaluation du Plan stratégique du PNUD 2018-2021

69. Les délégations ont souligné la précieuse contribution du BIE à des évaluations de qualité et opportunes soutenant la supervision et l'apprentissage afin que le PNUD puisse mieux répondre à la COVID-19 et soutenir les capacités d'apprentissage et d'évaluation organisationnelles. Malgré l'impact de la pandémie sur sa capacité à réaliser des évaluations, le BIE a ajusté la portée et la méthodologie des évaluations afin de pallier les problèmes de collecte de données. Une demande d'informations a été faite sur la rapidité avec laquelle les examens indépendants de programmes de pays ont comblé les lacunes en matière de données et leur utilité lors des évaluations thématiques. Une délégation a fait état de sa crainte qu'un grand nombre d'évaluations, en particulier les évaluations décentralisées, ne soient pas d'une qualité satisfaisante. Le PNUD devrait viser des cotes de qualité « satisfaisante » ou « très satisfaisante » et s'accorder sur la qualification et la présentation des résultats sur la qualité des évaluations décentralisées. Des détails ont été demandés sur les mesures prises par le PNUD en vue de répondre aux préoccupations concernant la couverture d'évaluation réduite et déséquilibrée des portefeuilles de projets. Une demande d'éclaircissements a également été faite quant à la question de savoir si l'administration a accepté la recommandation 1 selon laquelle le PNUD devrait mieux définir ses rôles dans son nouveau plan stratégique, en particulier dans le nouvel environnement du système des Nations Unies, et mieux concentrer son travail sur ses points forts et l'avantage comparatif. Elle a cherché à savoir la suite que donnera l'administration : (i) à la conclusion selon laquelle les efforts du PNUD visant à élaborer des solutions de développement intégrées et novatrices n'étaient pas de son ressort en tant que réalisateur de projets ; et (ii) à la conclusion de l'évaluation selon laquelle la gestion axée sur les résultats, le suivi, la présentation de rapports et

l'apprentissage demeuraient des domaines clés susceptibles d'amélioration et à la recommandation d'évaluation connexe.

70. En réponse, le Directeur du BIE du PNUD a déclaré qu'en dépit de la COVID-19, le BIE a réalisé 15 évaluations de programmes de pays grâce à la collecte de données à distance, en plus des évaluations thématiques. À la suite de ses activités d'évaluation, le BIE a identifié les « collectivités et administrations » régionales comme bénéficiant le moins de la collecte de données à distance en raison de problèmes de connectivité et laquelle situation le BIE a cherché à y remédier grâce à une collaboration avec des instituts de recherche et des groupes de réflexion nationaux. Le BIE s'est engagé à renforcer les capacités d'évaluation des systèmes d'évaluation nationaux par le biais de l'initiative d'évaluation mondiale afin d'améliorer l'utilisation des données factuelles pour orienter les politiques au niveau des pays axées sur la riposte à la COVID-19. Le BIE collaborait avec l'administration du PNUD pour améliorer la qualité des évaluations décentralisées du PNUD et convenir de présentations uniformes des résultats de l'évaluation de la qualité des évaluations décentralisées au Conseil. Il a attiré l'attention sur la formulation ambiguë de la réponse de l'administration à l'évaluation du Plan stratégique du PNUD 2018-2021, concernant l'acceptation ou non de certaines recommandations (1 et 5).

71. Le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a précisé que le PNUD a accepté en partie la recommandation 1 sur l'évaluation du Plan stratégique du PNUD pour 2018-2021. Le plan stratégique 2022-2025 est axé sur la réalisation du Programme 2030 et des Objectifs, notamment l'éradication de la pauvreté, la transformation structurelle, la gouvernance et l'élargissement des ambitions. La reprise face à la COVID-19 au niveau des pays était au cœur de cet objectif, enraciné dans les forces comparatives des entités des Nations Unies. Se déclarant d'accord avec la recommandation 2, le PNUD poursuivra la numérisation et l'innovation, soit les deux catalyseurs du nouveau plan stratégique. Le PNUD a cherché à perfectionner ses outils et ses capacités de résultats, en collaborant avec les parties prenantes dans le but de les rendre toujours plus responsables. L'administration s'est engagée à collaborer avec les bureaux de pays en vue d'améliorer le nombre et la qualité des évaluations réalisées ainsi que de réduire les délais de celles-ci et les dépenses connexes. Malgré les améliorations requises dans les niveaux de qualification des évaluations, le PNUD a enregistré une tendance globale positive tout en poursuivant son objectif de financement pour l'évaluation.

Troisième évaluation conjointe FEM-PNUD du programme de microfinancements

72. Une délégation a salué la contribution du programme de microfinancements au soutien aux initiatives locales, en particulier parmi les peuples autochtones et les collectivités locales de base. La délégation a relevé que bien qu'il soit opportun d'élargir l'accès au programme de microfinancements, elle ne soutiendrait pas sa présentation en termes d'accès universel, car cela impliquait une garantie de financement indépendamment du mérite ou des contraintes opérationnelles potentielles. Les microfinancements étaient essentiels pour assurer l'autonomie, le leadership et les opportunités économiques des collectivités tout en soutenant la gestion des ressources autochtones.

73. En réponse, le Directeur du Bureau des politiques et de l'appui aux programmes du PNUD a déclaré que le PNUD restait déterminé à élargir le programme de microfinancements. Le PNUD collaborait avec le Programme de microfinancements pour élargir l'accès des pays admissibles et, malgré les contraintes de ressources, il a mis à jour sa politique d'approbation de l'accès, avec un accent mis sur les groupes défavorisés, notamment les peuples autochtones et les personnes handicapées.

74. Le directeur Nature, Climat et Énergie du PNUD a souligné que l'accès des pays au Programme de microfinancements se faisait par le biais d'évaluations des capacités, que le Conseil du FEM devait déterminer avant l'acceptation.

75. Le Directeur du Bureau indépendant d'évaluation du PNUD a déclaré que les commentaires de la délégation étaient conformes aux recommandations de l'évaluation visant à renforcer la gouvernance du programme de microfinancements aux niveaux mondial et national et à mettre à jour la politique sur les critères de sélectivité dans le cadre des discussions futures du Conseil du FEM.

76. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/5 sur l'évaluation du PNUD.

X. Fonds d'équipement des Nations Unies

77. L'Administrateur associé du PNUD a présenté le point et la Directrice exécutive du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) a présenté les résultats obtenus par le FENU en 2020 (DP/2021/24) et l'examen cumulatif du cadre stratégique du FENU 2018- 2021.

78. Un groupe de délégations a salué le travail porteur de changement abattu par le FENU dans les pays les moins avancés (PMA) en réponse à la COVID-19 par le biais de subventions aux petites et moyennes entreprises (PME) et aux administrations locales. Les mécanismes de financement innovants du FENU nécessitaient le plein appui du système des Nations Unies et des partenariats solides avec les secteurs public et privé au niveau national. Le FENU devrait consolider son expertise et son leadership, y compris au niveau des collectivités territoriales, et poursuivre l'autonomisation des femmes par le biais de la plateforme d'investissement pour les PMA, tout en plaçant l'autonomisation économique des femmes au cœur des solutions financières numériques dans les PMA. Le FENU devrait continuer à déployer des instruments de financement mixte pour le développement durable, notamment à travers le BUILD Fund et le Fonds international d'investissement municipal.

79. Un deuxième groupe venant des PMA a salué le travail du FENU au chapitre de l'inclusion financière dans les PMA par le biais du commerce électronique et du financement numérique, en particulier pour répondre à la COVID-19. Le FENU devrait mettre au point des solutions novatrices dans le domaine de la santé numérique, en s'appuyant sur les bonnes pratiques au niveau national. L'approche « ascendante » du FENU a été bien accueillie, tout comme sa collaboration avec les collectivités locales, les municipalités et les PME en vue d'étendre les avantages du développement durable aux plus défavorisés. Il s'est félicité de la réduction par le FENU de la fracture numérique liée au genre et de l'intégration d'approches tenant compte des questions du genre dans les processus de développement national à l'aide de données ventilées par genre. Il a applaudi le travail formidable abattu par le FENU sur le plan de la décentralisation fiscale, de la gouvernance locale, du renforcement des capacités et du financement d'infrastructures résilientes face au changement climatique et a invité le Fonds à étendre les solutions à d'autres PMA et à fournir un soutien individualisé aux pays retirés ou sur le point d'être retirés de la liste des pays les moins avancés.

80. Un troisième groupe de délégations a déclaré que le FENU devrait être le point d'entrée des travaux du système des Nations Unies dans les instruments financiers et les innovations avec des entités publiques et privées, en s'appuyant sur la riche expertise du Fonds en matière de financement novateur et en tirant parti de celle-ci. Le FENU a été invité à continuer de travailler dans le contexte du « dernier kilomètre » où les sources de financement étaient rares ou indisponibles. Il s'est félicité de la plateforme d'investissement pour les PMA qui offre une capacité professionnelle à déployer des prêts et des garanties pour les investissements du « dernier kilomètre » dans les PMA et à combler le déficit de financement que connaissent les projets

d'infrastructure des PME. Il a salué le soutien du FENU aux entreprises dirigées par des femmes dans les PMA, l'intégration du climat et de l'environnement dans le cadre stratégique 2022-2025, et a encouragé le FENU à collaborer avec les entités des Nations Unies dans le système des coordonnateurs résidents.

81. D'autres interventions ont été marquées par une demande de précisions sur la manière dont le FENU soutiendrait les PMA après qu'ils seront retirés de la liste des pays les moins avancés, sur la façon dont il relèverait les défis particuliers des PMA fragiles et sur l'ampleur de la contribution qu'il pourrait apporter aux cadres de financement nationaux intégrés, en particulier dans le domaine de la finance numérique. Dans l'ensemble, les délégations ont appelé les pays à envisager d'augmenter le financement des ressources de base du FENU pour s'assurer qu'il s'acquitte de son mandat.

82. En réponse, la Directrice exécutive du FENU a déclaré que le Fonds collaborait avec les gouvernements en vue de définir les domaines d'investissement des pays. Il a renforcé les capacités de ses directeurs de pays et demandé à son personnel d'adopter une approche de « FENU unique » lorsqu'il collabore avec les gouvernements, en donnant la priorité aux besoins des pays et en collaborant avec les coordonnateurs résidents et les représentants résidents du PNUD. Concernant les fonds de financement mixte, le FENU a catalysé des capitaux privés en créant deux fonds d'investissement d'impact : le Fonds international d'investissement municipal, en partenariat avec l'investisseur et gestionnaire d'actifs à l'échelle mondiale, Meridiam, pour lever des fonds et investir dans des projets municipaux et le développement local dans les villes et les municipalités ; et le BUILD Fund, en partenariat avec Bamboo Capital Partners, pour investir dans des PME des PMA, en collaboration avec les donateurs afin de veiller à la protection contre les risques et à l'atténuation de ceux-ci, dans le cadre de sa mission de soutenir la cinquième Conférence des Nations Unies sur les PMA. Le FENU assurait la mise à l'échelle des solutions numériques grâce à sa nouvelle stratégie numérique visant à canaliser les microépargnes des ménages et des particuliers vers des investissements dans des infrastructures au niveau local. Cette initiative a favorisé l'autonomisation économique des femmes en partenariat avec les gouvernements et le Forum Génération Égalité, avec un accent mis sur la justice et les droits économiques ainsi que l'accès des femmes aux ressources financières. Le FENU a collaboré avec le PNUD sur les INFF par le biais d'une formation conjointe en ligne visant à former le personnel aux solutions numériques et aidant les administrations locales à les mettre en œuvre. Les deux entités ont collaboré à la conception d'instruments pour le reclassement des PMA, notamment l'amélioration des notations de crédit permettant l'accès aux marchés tandis que le FENU a continué à soutenir les PMA pendant et après le reclassement. Le FENU a collaboré avec le Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix afin d'investir dans le développement économique local et le renforcement institutionnel des États fragiles et touchés par des conflits, au travers des instruments de garantie qui ont ouvert la voie aux investissements de tiers.

83. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/6 sur le Fonds d'équipement des Nations Unies.

XI. Volontaires des Nations Unies

84. L'Administrateur associé a présenté le point tandis que le Coordonnateur exécutif des Volontaires des Nations Unies (VNU) a présenté le rapport de l'Administrateur des VNU (DP/2021/25).

85. Un groupe de délégations a félicité les VNU pour avoir réalisé quasiment tous leurs objectifs, ce qui démontre le potentiel de l'entité à répondre à des crises comme la COVID-19 et sa diversité unique d'idées et d'expériences. Le système des Nations Unies devrait s'appuyer sur le travail des VNU et intégrer les bonnes pratiques en vue de catalyser une reprise rapide, inclusive

et résiliente et de garantir des vaccins sûrs et abordables pour tous et partout, y compris via le déploiement du COVAX. Des partenariats multipartites plus solides étaient nécessaires pour renforcer le réseau des Volontaires des Nations Unies et étendre la promotion des Volontaires des Nations Unies par l'ONU. Les VNU ont joué un rôle crucial pour rapprocher les Nations Unies des collectivités locales ; l'éducation numérique était un domaine dans lequel les VNU pouvaient apporter une contribution significative. Les VNU ont réussi à assurer la diversité et l'inclusion dans le recrutement, notamment un plus grand nombre de Volontaires des Nations Unies de diverses nationalités, milieux et compétences. Il s'agissait de la seule entité des Nations Unies à disposer d'un effectif majoritairement féminin, venant principalement du Sud, et elle a créé des opportunités pour les volontaires handicapés. Les VNU ont contribué à augmenter le nombre de femmes participant aux dialogues sur la consolidation de la paix, à renforcer les capacités des femmes et à autonomiser les collectivités locales. Dans son prochain cadre stratégique, les VNU devraient créer des plateformes novatrices visant à optimiser les connaissances, les compétences et l'esprit d'entreprise des volontaires.

86. Dans l'ensemble, les délégations ont déclaré que le volontariat était au cœur d'une approche à dimension humaine pour réaliser le Programme 2030. Les Volontaires des Nations Unies ont joué un rôle déterminant dans la réforme au niveau des pays et dans la gestion des crises humanitaires, et le volontariat était essentiel à la coopération Sud-Sud, soutenant le partage des connaissances et l'innovation au niveau local. Offrant un moyen puissant de relever les défis des PEID, les VNU devraient tirer parti de leur soutien à l'échelle du système pour faire avancer les priorités des Orientations de SAMOA. Le Fonds de contributions volontaires (FCV) a soutenu les efforts à l'échelle du système contre la COVID-19 et a permis aux VNU d'allouer des ressources de manière flexible, stratégique et efficace aux fins de la production des résultats. Les délégations ont appelé les États membres à envisager de contribuer au FCV et ont encouragé les VNU à continuer de diversifier leur base de donateurs. Les VNU ont fait d'énormes progrès en matière d'égalité de genre, d'inclusion et de transformation numérique et devraient continuer à être le fer de lance du volontariat numérique, en diversifiant et en élargissant leurs bassins de talents. Tout en louant le rôle des VNU dans l'élaboration des programmes nationaux de volontariat, elles ont invité les VNU à continuer de garantir une compréhension approfondie des responsabilités de « devoir de protection » dans les accords avec les organismes hôtes. Elles ont salué l'engagement des VNU à l'égard des mécanismes de coordination des Nations Unies et la collaboration avec les bureaux des coordonnateurs résidents. L'Assemblée générale a été invitée à annoncer une année internationale du volontariat pour le développement.

87. En réponse, l'Administrateur associé du PNUD a déclaré que l'empreinte décentralisée des VNU était un atout majeur qui assurait une connectivité du « dernier kilomètre » avec les gens sur le terrain, ce qui est crucial pour tout profil d'évolution du développement. Il a félicité les VNU d'avoir atteint la parité des genres au sein du personnel et de l'effectif bénévole et a appelé à l'intensification à l'échelle du système de telles réussites.

88. Le Coordonnateur exécutif des VNU a déclaré que les VNU continueraient à accorder la priorité aux initiatives locales visant à mieux reconstruire et à poursuivre la réalisation des ODD. Les modèles de collaboration se profilant au sein de la communauté des volontaires ont permis d'identifier la diversité d'actions de volontariat entre les volontaires nationaux et internationaux et les volontaires au niveau de pays et en ligne comme les priorités d'avenir. Il a encouragé les États membres à envisager de contribuer aux VNU, en particulier par le biais du FCV, un important véhicule pour innover et révolutionner de nouvelles sphères d'actions de volontariat. Les Volontaires des Nations Unies continueraient de soutenir les bureaux des coordonnateurs résidents. Les contraintes de capacité dans les bureaux des coordonnateurs résidents et les programmes parrainés par les organismes ont continué à profiter de la plateforme de volontariat en ligne pendant la COVID-19, en particulier pour répondre aux enjeux socio-économiques. Le soutien des VNU aux équipes de pays s'est manifesté par des références plus explicites aux actions

de volontariat locales dans les UNSDCF ; les VNU avaient affecté des ressources au FCV pour soutenir les réponses conjointes des Nations Unies à la COVID-19. Les VNU continueraient de collaborer avec le PNUD et le système des Nations Unies pour contribuer à la réforme au niveau local, notamment en élargissant leur soutien aux bureaux multi-pays dans les PEID. De même, ils continueraient à combler l'écart entre les genres, en se concentrant sur les pays/régions où les disparités persistaient. Malgré une évaluation positive, les VNU redoublent d'efforts pour s'assurer que les personnes handicapées tirent parti des activités des Nations Unies et y contribuent. Les VNU ont pris au sérieux leur responsabilité partagée de « devoir de protection » envers leurs entités hôtes, ce qui a également démontré leur engagement tout au long de la pandémie de COVID-19. Les dernières années internationales de volontaires ont grandement contribué au volontariat aux niveaux tant mondial que national. Elles ont également renforcé les partenariats des VNU avec les collectivités locales, ce qui demeure une priorité absolue des VNU.

89. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/7 sur les Volontaires des Nations Unies : rapport de l'Administrateur.

Débat consacré au FNUAP

XII. Déclaration de la Directrice exécutive du FNUAP et rapport annuel†

90. Dans ses remarques liminaires ([disponibles sur le site Web du FNUAP](#)), la Directrice exécutive du FNUAP a déclaré que la COVID-19 mettait à l'épreuve les limites de la solidarité mondiale et les engagements envers le multilatéralisme, même s'il a été démontré que personne n'était à l'abri tant que tout le monde ne l'était pas. Le FNUAP avait prévu les conséquences de la pandémie : flambée de la violence domestique et hausse des mariages d'enfants, des grossesses chez les adolescentes, des mutilations génitales féminines ainsi que des complications et des décès liés à la grossesse. Il craignait que les perturbations liées à la pandémie ne ralentissent les progrès quant à l'élimination de la violence sexiste et des mutilations génitales féminines et ne provoquent des millions de mariages d'enfants. Le FNUAP a relevé le défi, en collaboration avec ses partenaires et les pays rattachés au programme, en veillant à ce que les personnels de santé reçoivent des équipements de protection individuelle et une formation liée à la COVID, en fournissant des services de santé sexuelle et procréative, en prépositionnant et en contrôlant de manière stratégique les stocks de contraceptifs et de fournitures vitales, et en garantissant l'accès des filles et des femmes victimes de violence à la santé mentale et au soutien psychosocial.

91. La réponse rapide du Fonds à la pandémie a mis en évidence les résultats du plan stratégique 2018-2021 et a permis de dégager cinq enseignements pour le plan stratégique 2022-2025 : (a) *la solidarité pour la survie*, car le FNUAP a intensifié la solidarité internationale, notamment par le biais d'engagements relatifs à l'aide publique au développement (APD) et d'un accès équitable aux vaccins ; (b) *des systèmes de santé fonctionnels étaient essentiels à des libertés et des ambitions de développement plus larges*, ce qui souligne la nécessité d'une approche intégrée des interventions sanitaires, économiques, sociales, humanitaires et de paix ; (c) *l'accélération des progrès*, car même les gains impressionnants étaient fragiles et la réalisation des trois résultats transformateurs exigeait de la résilience ; (d) *la constitution d'une base solide de ressources de base*, pour que l'agilité et la réactivité du FNUAP découlent des flexibilités générées grâce au paiement anticipé des ressources de base ; et (e) *l'égalité de genre et l'autonomisation des femmes et des filles sont essentielles à chaque objectif de développement*.

92. Le plan stratégique 2022-2025 serait un « appel à l'action » d'envergure mondiale pour atteindre les « trois zéros ». Le FNUAP contribuerait à la poursuite de la résilience, en s'appuyant sur ses avantages comparatifs en tant qu'agence de santé publique au sein du système des

Nations Unies. En 2020, la programmation, les opérations et le financement conjoints ont augmenté dans le cadre des réponses à l'échelle du système à la pandémie ; le financement commun représentait 27 % du total des ressources autres que les ressources de base. Mais les baisses de l'APD, dues au ralentissement des économies, risquaient d'entraver les efforts collectifs. Par ailleurs, tandis que l'APD demeurait vitale, des flux croissants de financements publics et privés nationaux et internationaux étaient essentiels au comblement du déficit d'investissement et à l'atteinte des « trois zéros ». Pour sa part, le FNUAP a pleinement atteint les quatre produits et réalisé des gains d'efficacité opérationnelle de l'ordre de 8,3 millions de dollars en 2020. Cependant, l'importance des ressources de base et du financement pluriannuel ne saurait être sous-estimée.

93. Le FNUAP a continué de fournir une aide humanitaire vitale dans plus de 60 pays. La Directrice exécutive a vu de ses propres yeux le besoin critique de ces services essentiels durant ses missions humanitaires, au cours desquelles elle a entendu des récits déchirants de désespoir, de violence sexuelle et d'exploitation. Pourtant, les femmes qu'elle a rencontrées ont eu le courage de réclamer une plus grande participation dans la prise de décisions concernant leur sécurité et leur protection. Au niveau mondial, le FNUAP mettait en œuvre une stratégie visant à améliorer la qualité, la disponibilité et la distribution des fournitures humanitaires et adoptait une nouvelle approche à l'égard de la violence sexiste, et il renforçait les capacités de données humanitaires et des ressources humaines, notamment aux fins d'un déploiement rapide.

94. Le FNUAP avait renforcé ses activités de contrôle indépendant, les investissements augmentant à un rythme plus élevé que les prévisions de recettes globales. Le nouveau budget intégré comprenait un investissement substantiellement accru dans la fonction d'investigation. Le FNUAP a obtenu une opinion d'audit externe sans réserve en 2020 et a atteint un taux de mise en œuvre de 96 % en ce qui concerne les recommandations d'audit interne. Il a continué d'investir dans la prévention et la détection de la fraude ainsi que dans les contrôles de « deuxième ligne de défense » et a introduit des mesures d'atténuation des risques découlant de flexibilités supplémentaires pour faire face à la pandémie. Le Fonds renforçait ses capacités de protection contre l'exploitation, les atteintes et le harcèlement sexuels, y compris dans le secteur humanitaire, en tant que champion du Comité permanent interorganisations (IASC) et grâce à une liste d'experts en exploitation, atteintes et harcèlement sexuels pour un déploiement rapide. Le FNUAP a dirigé des efforts visant à harmoniser les approches à l'échelle du système quant à l'exploitation et les atteintes sexuelles impliquant des partenaires d'exécution et a continué d'examiner chaque allégation et d'y répondre de manière rapide, structurée et efficace tout en plaçant la prévention au centre de ses efforts.

95. Les délégations ont loué le travail de première ligne du FNUAP consistant à garantir l'accès pour tous aux services liés à la santé sexuelle et procréative et aux droits connexes tout au long de la pandémie. Elles ont reconnu son rôle unique dans l'avancement de la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD) et ses efforts durables à l'échelle mondiale visant à réduire la mortalité maternelle et à promouvoir la santé sexuelle et procréative et les droits en matière de procréation. Elles se sont félicitées des progrès accomplis par rapport au plan stratégique 2018-2021 et de l'intégration de la santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation pour tous dans le plan stratégique 2022-2025, ainsi que de l'alignement de celui-ci sur l'examen quadriennal 2020. Elles ont exhorté le FNUAP à appliquer des politiques et des approches programmatiques et institutionnelles harmonisées, efficaces et solides, y compris une programmation conjointe ; à envisager des partenariats avec des institutions financières internationales en vue de partager des données, des analyses et des financements pour les Objectifs ; et à continuer de veiller à ce que l'égalité de genre, la diversité, l'inclusion du handicap, l'action climatique, la biodiversité et l'environnement soient au centre de toutes les activités. Elles ont exprimé leur appréciation quant à la contribution plus substantielle du Fonds aux résultats, à la coordination et à la cohérence à

l'échelle du système grâce à une programmation conjointe tenant compte de la violence sexiste et de la santé procréative et des droits connexes dans tous les contextes.

96. Un groupe de délégations a félicité le FNUAP pour avoir tiré la sonnette d'alarme sur la flambée de la violence sexiste liée à la pandémie et le besoin de données ventilées par genre afin de répondre aux besoins des plus vulnérables. Il s'est félicité du fait que les trois résultats transformateurs demeuraient au cœur du plan stratégique 2022-2025 et a invité le FNUAP à continuer de diriger ses efforts visant parvenir à l'accès universel à la santé sexuelle et procréative et aux droits connexes tout en harmonisant ses efforts avec ceux des entités des Nations Unies. Il a salué la capacité du Fonds à privilégier les investissements, malgré des ressources limitées, tout en rappelant l'importance du pacte de financement et des ressources de base suffisantes et prévisibles comme éléments essentiels à la réalisation du Programme 2030. Il a reconnu le travail du FNUAP en faveur de la réalisation des « trois zéros » et de l'intégration budgétaire au niveau des pays. Une collaboration plus étroite du FNUAP avec les organismes des Nations Unies au niveau des pays a permis une utilisation optimale des ressources et l'obtention de meilleurs résultats, notamment une intégration plus efficace des droits humains et des partenariats plus diversifiés.

97. Un autre groupe de délégations a déclaré que le FNUAP a joué un rôle clé en assurant la continuité des services de santé sexuelle et procréative, en luttant contre la violence sexiste et les pratiques néfastes, et en protégeant l'approvisionnement en produits contraceptifs et de santé procréative. La réponse à la COVID-19 devait être basée sur une approche fondée sur les droits humains, tenant compte des revendications des groupes marginalisés, et poursuivre une programmation adaptative et une couverture sanitaire universelle. L'accent mis par le FNUAP sur des données ventilées de haute qualité comme base pour des solutions sur mesure a été apprécié et est crucial pour assurer une réponse inclusive, globale et sexotransformatrice à la COVID-19. Une vision claire et ancrée dans les droits humains devait orienter la planification et les considérations stratégiques axées sur les « trois zéros ». Le groupe a invité le FNUAP à : (a) renforcer sa réponse aux conditions sous-jacentes à l'origine de la vulnérabilité, en particulier chez les femmes et les filles, et à entreprendre des initiatives de prévention plus rigoureuses contre la violence sexiste conjointement avec ses partenaires ; (b) préserver son rôle normatif, notamment par le biais d'un meilleur suivi ; (c) intensifier la reconnaissance des jeunes en tant que champions des Objectifs et concevoir des plans pour les mobiliser de manière systématique, notamment pour combler la fracture numérique ; et (d) mobiliser un financement de base adéquat, prévisible, durable et flexible en vue de garantir la poursuite des activités du FNUAP et l'exécution opportune des programmes.

98. Au niveau des interventions individuelles, les délégations ont félicité le FNUAP pour avoir intégré le climat dans la programmation et la planification familiale dans les stratégies de réduction des risques de catastrophe et de riposte face au changement climatique, et pour avoir contribué à l'initiative « Verdir le bleu ». Le FNUAP a été invité à continuer d'intégrer les réformes des Nations Unies dans ses travaux et à déployer des ressources de manière optimale, notamment en augmentant l'interopérabilité des systèmes de données. Le reclassement des ressources affectées devrait tenir compte des contraintes auxquelles les pays en développement sont confrontés en raison de l'endettement. Le mécanisme d'investissement stratégique visant à mobiliser des ressources publiques et privées était constructif, mais la manière dont le FNUAP devait profiter de ses avantages et protéger les ressources de base n'était pas claire. Le FNUAP devrait veiller à ce que le plan stratégique 2022-2025 réponde aux besoins particuliers des pays à revenu intermédiaire, en utilisant des données ventilées et en renforçant son soutien aux PEID. Elles se sont félicitées des résultats sur les changements/données démographiques dans le nouveau plan, qui tient compte du vieillissement, de la faible fécondité et du climat. Elles ont salué le renforcement des capacités nationales par le FNUAP en vue de la réalisation des recensements et de la collecte/l'analyse des données et des statistiques démographiques. Son soutien en faveur de

l'avancement des efforts nationaux en matière d'égalité de genre et sa collaboration avec les jeunes pour favoriser la résilience et l'engagement ont également été soulignés. Le multilatéralisme et l'ajustement des activités aux priorités nationales étaient essentiels. Le FNUAP a été mis en garde contre l'utilisation de termes non consensuels auxquels certaines délégations n'ont pas souscrit.

99. En réponse, la Directrice exécutive du FNUAP a déclaré que le programme d'action de la CIPD demeurerait le fondement du nouveau plan stratégique 2022-2025, qui est fondé sur le principe de « ne pas faire de laissés-pour-compte » et est axé sur l'accélération des « trois zéros ». Le programme d'action a reconnu les liens entre la population, le développement durable et le climat, et le caractère central de la santé sexuelle et procréative et des droits en matière de procréation aux fins de l'autonomisation et de la durabilité collective. Le FNUAP a intégré le climat dans l'ensemble de ses programmes complets d'éducation sexuelle de sorte qu'une éducation globale adaptée à l'âge et à la culture inclue la relation entre le changement climatique et les réalisations en matière de santé sexuelle et procréative. Le FNUAP collaborait avec les gouvernements pour renforcer les systèmes nationaux d'alerte précoce de crises humanitaires et de développement et pour transformer les normes, les lois et les mentalités.

100. La violence sexiste et les féminicides représentaient les obstacles les plus importants à l'atteinte des « trois zéros ». Le FNUAP s'efforçait de combler le déficit de financement afin d'atteindre les « trois zéros » pour l'ensemble du secteur. En 2021, le FNUAP a co-dirigé le forum Génération Égalité : la Coalition d'action pour l'autonomie corporelle et les droits en matière de santé sexuelle et reproductive et a contribué grandement à la mise en œuvre stratégique de Jeunesse 2030. En interne, l'initiative « Mon corps, ma vie, mon monde ! » a accéléré et élargi l'engagement du FNUAP auprès des jeunes. Pour combler le fossé numérique, le FNUAP a poursuivi ses activités de sensibilisation et de plaider au niveau local par le biais de son initiative de communication sur les risques et d'engagement communautaire, y compris la campagne « #youthagainstCOVID ». En réponse à l'évaluation humanitaire à l'échelle mondiale, le FNUAP mettait la dernière main à une nouvelle stratégie sur le handicap et l'inclusion.

101. Le FNUAP a collaboré avec les institutions financières internationales, la Banque mondiale et les banques de développement et régionales pour atteindre les populations mal desservies des PRI, notamment par le biais de la coopération Sud-Sud et triangulaire. Il s'est également occupé des plus vulnérables dans les PMA et les PEID, en adoptant une vision unifiée du renforcement des systèmes nationaux de santé et d'alerte précoce et en se prépositionnant auprès des entités des Nations Unies. Le FNUAP a œuvré dans le cadre d'initiatives interinstitutions pour améliorer les évaluations de la vulnérabilité et étudier les données démographiques et sanitaires sous l'angle de la précarité climatique. Le FNUAP est resté attaché à la réforme des Nations Unies et a continué de diriger la réforme des fonctions institutionnelles conjointement avec le Bureau de la coordination des activités de développement. Plus d'un quart du financement du FNUAP provenait de sources conjointes et mises en commun, qui ont presque doublé depuis 2018.

102. Dans le nouveau plan stratégique, le FNUAP renforcerait son rôle normatif dans le plaidoyer stratégique, la production de données, l'analyse et la communication stratégique, y compris la promotion de l'interopérabilité des systèmes de données. Sa nouvelle stratégie de communication stratégique renforcera l'engagement du Fonds à protéger, à promouvoir et à faire évoluer. En renforçant son rôle normatif, le FNUAP a contribué à donner une voix aux sans-voix. Grâce à son approche axée sur le cycle de vie, le programme mondial du FNUAP sur le vieillissement et la faible fécondité s'est révélé utile pour les gouvernements en termes de conseils en politique démographique et de solidarité intergénérationnelle plus poussée. Face aux perspectives d'avenir, le FNUAP s'est attaché à tirer parti de l'innovation, à faire preuve d'adaptation et d'imagination, à reproduire ce qui s'est avéré efficace et à partager les meilleures pratiques.

103. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/8 sur la mise en œuvre du plan stratégique 2018-2021 du FNUAP : rapport de la Directrice exécutive.

XIII. Évaluation

104. Le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté son rapport annuel sur la fonction d'évaluation de 2020 (DP/FPA/2021/3) et la Directrice exécutive adjointe (Programme) a présenté la réponse de l'administration au rapport (DP/FPA/2021/CRP.3).

Rapport annuel de 2020 sur la fonction d'évaluation : rapport de la Directrice exécutive

105. Un groupe de délégations a félicité le Bureau de l'évaluation pour avoir adapté la fonction d'évaluation à la COVID-19 et avoir atténué son impact sur les évaluations. Il s'est félicité de l'excellente performance du bureau, qui a atteint quasiment tous les objectifs de ses indicateurs de performance clés, et qui a renforcé ses évaluations décentralisées pour parvenir à un taux élevé de mise en œuvre d'évaluations de bonne qualité. Il a loué les progrès accomplis dans la mise en œuvre des réponses de l'administration et a soutenu les initiatives prévues pour améliorer la mise en œuvre des recommandations sur les évaluations centralisées. Il a souligné le rôle central de la fonction d'évaluation dans la mise en œuvre des plans stratégiques et la prise de décisions fondée sur des données factuelles. Il a également salué la collaboration du FNUAP avec le Département des affaires économiques et sociales en vue d'actualiser le cadre de suivi et d'établissement des rapports relatif à l'examen quadriennal 2020 et l'innovation continue en matière d'égalité de genre et d'autonomisation des femmes, en particulier leur intégration dans l'ensemble des domaines thématiques. Il s'est réjoui de la hausse constante du ratio des dépenses d'évaluation du FNUAP, qui se rapproche du montant total des dépenses afférentes au programme défini dans la politique d'évaluation, et a félicité le Bureau de l'évaluation pour avoir soutenu le mécanisme d'évaluation indépendant à l'échelle du système et pour avoir participé à l'élaboration de la politique d'évaluation à l'échelle du système.

106. En réponse, le Directeur du Bureau de l'évaluation du FNUAP a assuré le Conseil de l'engagement continu du bureau à renforcer la fonction d'évaluation. Il était difficile de définir les projections du ratio des dépenses futur, car le pourcentage dépendait des recettes futures du FNUAP. En termes absolus, les dépenses devraient augmenter, poursuivant ainsi la tendance positive.

107. Le Directeur de la Division des politiques et stratégies du FNUAP a rassuré les membres du Conseil en expliquant que le FNUAP continuait de renforcer et d'innover ses activités indépendantes de contrôle et d'assurance, les investissements augmentant à un rythme plus rapide que les prévisions de recettes globales. Cela fut le cas même pendant les récentes périodes d'austérité où le FNUAP a cherché à préserver les budgets des fonctions indépendantes. Le FNUAP a mis en place un mécanisme de cantonnement financier pour assurer le financement des évaluations des programmes de pays où très peu de ressources étaient disponibles. Le FNUAP est déterminé à assurer des ressources suffisantes pour la fonction d'évaluation ; le nouveau budget institutionnel en tiendrait compte.

Évaluation du soutien apporté par le FNUAP à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes

108. Le Conseiller en évaluation au Bureau de l'évaluation du FNUAP a présenté l'évaluation du soutien du FNUAP à l'égalité de genre et à l'autonomisation des femmes (DP/FPA/2019/CRP.8). La Directrice exécutive adjointe (Programme) du FNUAP a présenté les commentaires de l'administration sur le rapport (DP/FPA/2019/CRP.9).

109. Un groupe de délégations a salué l'engagement du FNUAP en faveur de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes comme élément fondamental de son mandat et de son application dans tous les efforts de développement, humanitaires et de paix et aux niveaux mondial, régional et national. Il a salué l'importance accrue des approches sexotransformatrices, le rôle de premier plan du FNUAP dans la réponse à la violence sexiste et la prévention de celle-ci, dans la promotion de la santé sexuelle et procréative et les droits connexes et dans la réponse aux pratiques néfastes et la prévention de celles-ci. Il a reconnu l'importance de la coopération du FNUAP avec des partenaires comme UNICEF et ONU-Femmes et a pris acte du fait qu'une programmation intersectionnelle intégrée sur l'égalité de genre était nécessaire pour accélérer les efforts dans l'ensemble du lien entre action humanitaire, développement et paix. Il attendait avec intérêt des efforts plus marqués de la part du FNUAP sur le changement normatif social et l'intégration de celui-ci dans l'ensemble du plan stratégique 2022-2025. Il a invité le FNUAP à renforcer son action visant à éliminer les obstacles et l'inégalité d'accès aux services de santé sexuelle et procréative et à assurer le suivi des paramètres de l'indicateur de l'Objectif 5.6.1. Les efforts visant à faire de l'égalité de genre une priorité exigent des ressources humaines et financières adéquates et davantage de ressources de base ; le FNUAP devrait maintenir un personnel doté d'une expertise clé en matière de genre et de violence sexiste à tous les niveaux de son organigramme.

110. Une délégation a invité le FNUAP à traiter la violence sexiste en tant qu'objectif autonome, intégré à la planification familiale, la santé procréative et maternelle, dans les contextes humanitaires et de développement. Le FNUAP devrait renforcer sa capacité à fournir un encadrement, une coordination et une programmation en matière de réponse à la violence sexiste et de prévention de celle-ci ainsi que de santé sexuelle et procréative dans tous les contextes, y compris un point de vue de victime. Le FNUAP devrait chercher à mieux comprendre la façon dont les normes et les inégalités de genre ont exacerbé les impacts des chocs et des facteurs de stress. Dans ses prochaines évaluations, le FNUAP devrait envisager des méthodes d'évaluation propices à une collecte de données sûre et sécurisée pour les plus vulnérables.

111. En réponse, la Directrice du Service de la santé sexuelle et procréative du FNUAP a déclaré que le Fonds intensifiait ses efforts de prévention pour s'attaquer aux causes profondes de la violence sexiste et du manque d'autonomie corporelle. Il renforçait ses approches pour transformer les stéréotypes néfastes en versions plus positives de la masculinité, axées sur les hommes et les garçons. Cela comprenait le rehaussement de l'éducation sexuelle complète pour les normes sociales et la prestation de services grâce à des stratégies d'intervention précoce, des mesures sexotransformatrices fondées sur les droits et une approche axée sur le cycle de vie. Le FNUAP a collaboré avec UNICEF et ONU-Femmes dans le cadre du Plan d'action mondial pour une vie saine et le bien-être pour tous. Le plan stratégique 2022-2025 devrait : (i) se concentrer sur le renforcement du rôle des femmes dans la prise de décision ; (ii) se pencher sur la façon dont la coopération interinstitutions sur les questions de genre dans le contexte de la COVID-19 pourrait être améliorée ; (iii) mettre l'accent sur le rôle de la femme en tant qu'agent du changement ; et (iv) promouvoir la participation des femmes et des filles à l'élaboration de stratégies relatives à la gestion des catastrophes, au climat et à la résilience, en s'appuyant sur le rôle normatif du Fonds.

112. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/9 sur l'évaluation du FNUAP.

XIV. Programmes de pays du FNUAP et questions connexes

113. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a donné un aperçu du descriptif de programme de pays pour l'Arménie et a présenté la

troisième prolongation de trois mois du programme de pays pour Madagascar et la cinquième prolongation de six mois du programme de pays pour la République arabe syrienne. À leur tour, les directions régionales du FNUAP pour l'Europe orientale et l'Asie centrale ont fourni des détails d'un point de vue régional.

114. Les États membres ont formulé des déclarations de soutien aux programmes de pays et aux prolongations.

115. S'agissant du descriptif de programmes de pays pour l'Arménie, les échanges entre les délégations de l'Arménie et de l'Azerbaïdjan sont accessibles via les liens suivants : (a) [déclaration](#) de l'Arménie ; et (b) [déclaration](#) de l'Azerbaïdjan.

116. Le Conseil a approuvé, conformément à sa décision 2014/7, le descriptif de programme de pays pour l'Arménie (DP/FPA/CPD/ARM/4/Rev.1). Il a également approuvé la troisième prolongation de six mois du programme de pays pour Madagascar et la cinquième prolongation de six mois du programme de pays pour la République arabe syrienne, tel que cela figure dans le document DP/FPA/2021/3.

Débat consacré à l'UNOPS

XV. Déclaration de la Directrice exécutive de l'UNOPS et rapport annuel

117. Dans son allocution ([disponible sur le site Web de l'UNOPS](#)), la Directrice exécutive de l'UNOPS a présenté son rapport annuel (DP/OPS/2021/4) tout en soulignant que l'année 2020 était marquée par la résilience et l'unité. L'UNOPS s'est rapidement adapté à la nouvelle réalité en employant des technologies de pointe pour faire face à la crise de la COVID-19. L'UNOPS continuerait d'assurer l'achat efficace de fournitures et d'équipements médicaux, de renforcer l'infrastructure des systèmes de santé, de soutenir le déploiement des programmes de vaccination et de jouer son rôle dans la mission collective visant à remettre le monde sur les rails vers la réalisation des Objectifs. La mission de l'ONU va au-delà de ses ressources disponibles et l'UNOPS est prêt à mettre à contribution ses pratiques efficaces et efficaces pour soutenir ses partenaires. En 2020, les projets de l'UNOPS exécutés à l'échelle mondiale ont dépassé les 2,2 milliards de dollars, une réalisation majeure compte tenu des perturbations liées à la COVID-19. De nouveaux accords représentant près de 900 millions de dollars ont été conclus pour lutter contre la COVID-19. Ceux-ci comprenaient des travaux visant à restaurer les services de base et à atténuer les impacts sanitaires et socio-économiques ainsi que la collaboration avec les partenaires des Nations Unies en vue de faire face à des catastrophes naturelles.

118. Tout au long de son plan stratégique 2018-2021, l'UNOPS s'est attaché à ajouter de la valeur au Programme 2030 grâce à des solutions efficaces et rentables, à l'établissement de nouveaux partenariats stratégiques, à une meilleure compréhension des besoins des partenaires et à l'accès à de nouvelles sources de financement pour relever les défis communs. En 2020, l'UNOPS a conclu de nouveaux accords dépassant les 10 milliards de dollars. Ce changement radical reflétait la confiance que les partenaires avaient dans sa capacité à fournir des services de qualité, même dans des circonstances tout à fait exceptionnelles. Dans le plan stratégique 2022-2025, l'UNOPS a pour but de capitaliser sur ses réalisations, en aidant ses partenaires à atteindre les Objectifs. Guidé par le Programme 2030, l'UNOPS aiderait les pays à renforcer leurs capacités et leur base de ressources, avec un accent mis sur des infrastructures de qualité, l'amélioration des marchés publics et son initiative d'investissements dans le domaine des infrastructures durables (S3i).

119. À l'avenir, l'UNOPS continuera de simplifier, de rationaliser et d'adapter ses processus en mettant au point des systèmes informatiques destinés à favoriser l'efficacité, l'agilité et la flexibilité tout en continuant à assurer une gestion responsable de ses actifs et ses ressources financières. L'UNOPS s'est engagé à se réformer et à engager des partenaires des Nations Unies conformément à son mandat de mise en œuvre non programmatique unique et à son modèle opérationnel d'autofinancement. L'approche de bureaux multi-pays de l'UNOPS lui a permis de desservir des pays à faible empreinte. Son attachement à une culture de dénonciation et de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels est une autre indication de son investissement dans la réforme. L'UNOPS a fait des progrès notables dans l'intégration de la dimension de genre dans ses projets, mais il doit redoubler d'efforts pour combler l'écart. Au sein de ses effectifs, l'équité de genre est demeurée une priorité clé. À l'interne, l'UNOPS a atteint la parité des genres, les femmes représentant 49 % de ses effectifs. En 2021, l'UNOPS élargira son approche afin de garantir un modèle plus large, plus diversifié et plus inclusif.

120. Un groupe de délégations a salué la prestation notablement accrue des services de l'UNOPS durant la pandémie, ce qui met en évidence la confiance des partenaires dans l'UNOPS et son rôle dans l'impulsion des investissements dans les infrastructures et l'accélération d'une reprise durable. L'UNOPS a contribué de manière remarquable au renforcement des capacités de l'infrastructure sanitaire nationale en distribuant des fournitures médicales, du matériel de laboratoire et des médicaments vitaux. Les engagements de l'UNOPS vis-à-vis des pays exposés aux changements climatiques devraient se concentrer sur la construction d'infrastructures résistantes aux chocs climatiques en s'appuyant sur le Programme 2030 et l'Accord de Paris sur le climat comme modèles pour un nouvel investissement dans les infrastructures durables. L'UNOPS a été invité à collaborer avec les parties prenantes des pays en vue de promouvoir la conception d'infrastructures tenant compte de la question du genre et de renforcer les capacités nationales dans les infrastructures d'éducation numérique, ce qui en fait une priorité dans le prochain plan stratégique. L'UNOPS devrait s'efforcer d'adapter son travail afin de compléter les priorités définies par les gouvernements nationaux.

121. Un groupe de délégations a déclaré que l'avantage comparatif de l'UNOPS dans la construction d'infrastructures aidait les pays les moins avancés à réaliser leurs priorités de développement. L'UNOPS devrait mettre à profit son expérience pour : (i) combler le déficit infrastructurel dans les PMA, en particulier dans les domaines de l'éducation et de la santé ; (ii) aider les PMA à mettre en place des infrastructures et des technologies durables ; et (iii) assurer une reprise rapide et une résilience face aux urgences et aux chocs climatiques grâce à des décisions d'investissement axées sur le climat et les catastrophes. L'UNOPS a été encouragé à se servir de ses partenariats multipartites pour aider les jeunes entreprises à développer des solutions créatives dans les domaines des infrastructures et connaissances numériques afin de tirer parti de l'informatique et des technologies de pointe. Le groupe a exhorté l'UNOPS à soutenir les PMA dans l'intégration des priorités de genre et des jeunes dans les décisions d'investissement afin d'assurer une mobilité socio-économique accélérée pour les femmes et les jeunes. L'UNOPS a été invité à aider les PMA retirés ou sur le point d'être retirés de la liste des pays les moins avancés, confrontés à des risques élevés de régression en raison de la pandémie, en renforçant leurs infrastructures afin d'assurer un retrait durable de la liste des PMA et une résilience face aux chocs actuels et futurs.

122. Un troisième groupe de délégations a cherché des précisions sur les risques et les défis de la mise en œuvre des activités en 2020, étant donné qu'une majorité d'indicateurs de résultats pour 2020 dans le cadre de mise en œuvre durable ont démontré une baisse par rapport à 2019. Il a salué le soutien de l'UNOPS à la mission des Nations Unies d'assurer la paix, la sécurité et le développement et a reconnu ses efforts visant à mettre en place des systèmes de suivi pour les

éléments transversaux de durabilité. Il a félicité l'UNOPS pour son bilan en matière de viabilité conformément à la « Global Reporting Initiative », ce qui conforte sa suprématie en matière d'innovation et d'appui technique aux partenaires. Par ailleurs, le groupe a loué l'engagement de l'UNOPS en faveur de la réforme des Nations Unies et de l'orientation définie dans l'examen quadriennal 2020.

123. D'autres délégations se sont félicitées du rôle central que l'initiative S3i pourrait jouer dans la stimulation d'une reprise verte, l'impact technologique et l'entrepreneuriat, dans la mesure où elle entreprenait des projets socialement responsables à l'échelle mondiale. Elles ont accueilli la mise sur pied du Conseil des clients de l'UNOPS en tant que cadre pour discuter des questions opérationnelles et des possibilités de renforcement des efforts de collaboration, y compris la coordination interinstitutions. Elles ont cherché des éclaircissements sur les raisons pour lesquelles le volume d'activités de l'UNOPS avec les entités des Nations Unies restait stable alors qu'il progressait avec des partenaires externes. L'administration de l'UNOPS a été invitée à mettre à jour et à améliorer le cadre de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle de l'organisation afin de se maintenir au rythme de l'accroissement du volume et de la portée des travaux de l'UNOPS.

124. En réponse, la Directrice exécutive a déclaré que l'UNOPS s'appuyait sur les leçons tirées de sa réponse rapide à la pandémie pour orienter son nouveau plan stratégique. Des moyens complémentaires de collaboration avec les partenaires du système des Nations Unies, notamment par le biais de normes d'établissement de rapports alignées, ont continué d'être essentiels. L'UNOPS renforcera ses atouts dans les structures sanitaires et des contextes précaires dans le sillage du nouveau plan stratégique, axé sur les infrastructures de qualité, conformément aux priorités définies au niveau national, y compris dans les PEID. L'aide publique au développement étant insuffisante, l'UNOPS a fait de l'initiative S3i l'une des principales priorités du nouveau plan compte tenu de ses opportunités de croissance dans les domaines de la santé, des logements sociaux et de l'énergie grâce à des modalités de fonctionnement efficaces et efficientes. La prévention était un moteur essentiel de la mission de l'UNOPS et, en tant qu'organisation dont les activités sont fonction de la demande, l'UNOPS s'efforçait d'être transparent et financièrement viable. L'UNOPS continuerait de rechercher la parité des genres en interne et d'intégrer le genre dans toutes ses activités. Pour de nombreux pays, les achats constituaient une part importante du produit national brut ; l'UNOPS a soutenu les gouvernements par le biais du renforcement des capacités afin de veiller à ce que les marchés publics ajoutent de la valeur aux priorités nationales, garantissent la transparence et luttent contre la corruption. L'UNOPS a mis à contribution son expertise en vue d'une meilleure coordination avec les entités des Nations Unies.

125. Le Directeur des pratiques et normes de mise en œuvre de l'UNOPS a déclaré que l'UNOPS avait élaboré un cadre d'infrastructure fondé sur des données factuelles comme une approche intégrée à l'égard de la planification, de la mise en œuvre et de la gestion des infrastructures nationales. Le cadre a aidé les gouvernements à passer d'une planification traditionnelle « cloisonnée » à des systèmes d'infrastructure interdépendants. La COVID-19 a mis en lumière l'importance et la vulnérabilité de l'infrastructure numérique. Ainsi, l'UNOPS aidait les gouvernements à tirer des enseignements de la pandémie pour assurer la résilience de leurs systèmes d'infrastructure. La planification fondée sur des données factuelles a aidé les gouvernements et les décideurs à réaliser des plans de développement nationaux forts grâce à une meilleure connaissance des risques démographiques, économiques et liés au changement climatique, un élément clé des engagements pris au titre de l'Accord de Paris. L'UNOPS s'est félicité des résultats de l'évaluation du Réseau d'évaluation de la performance des organisations multilatérales (MOPAN) de 2021, qui le prend comme exemple de mise en œuvre réussie au niveau des pays. En réponse, l'UNOPS s'efforcera de mieux aligner ses rapports sur les UNSDCF et les réalisations spécifiques des ODD, en collaborant avec des partenaires pour déterminer ses contributions tangibles.

126. Le Conseil d'administration a adopté la décision 2021/10 sur le rapport annuel de la Directrice exécutive.
